

COMMUNE DE RENNAZ



MUNICIPALITE AU CONSEIL GENERAL



PRÉAVIS No 25 / 2021-2026

**Rapport de gestion et des comptes
pour l'année 2023**

Monsieur le Président du Conseil,
Mesdames les Conseillères, Messieurs les Conseillers,

Conformément aux dispositions

- ✓ de la loi du 28 février 1956 sur les communes (état au 1^{er} juillet 2013)
- ✓ du règlement du 14 décembre 1979 sur la comptabilité des communes (état au 1^{er} juillet 2006)
- ✓ du règlement du Conseil général du 10 décembre 2019

la Municipalité de Rennaz remet à l'approbation du Conseil général le rapport de gestion durant l'année 2023 ainsi que les comptes communaux arrêtés au 31 décembre 2023.

En conclusion, nous vous proposons, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers, de bien vouloir prendre les décisions suivantes :

Conformément aux dispositions :

- de la loi du 28 février 1956 sur les communes (art. 93c)
- du règlement du 14 décembre 1979 sur la compatibilité des communes (art. 34)
- du règlement du Conseil général de Rennaz (art. 87 et ss)

CONCLUSIONS

LE CONSEIL GÉNÉRAL DE RENNAZ

- vu le préavis municipal no 25 / 2021-2026 ;
- oui le rapport de la commission de gestion et des finances ;
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour ;

DÉCIDE :

1. d'adopter les comptes annuels de l'exercice arrêtés au 31 décembre 2023 tels que présentés ;
2. de donner décharge à la Municipalité pour la gestion de l'exercice 2023.

Au nom de la Municipalité :

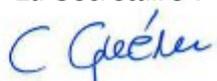
La Syndique :



Muriel Ferrara



La Secrétaire :



Carole Guérin

Adopté par la Municipalité le 29 avril 2024.

TABLE DES MATIERES

PARTIE 1 : RAPPORT DE GESTION	5
Billet de la Syndique	5
Municipalité	6
Séances de municipalité	6
Relation avec la Préfecture	6
Conseil général	9
Administration générale	10
Urbanisme – Aménagement du territoire	13
Finances – impôts – taxes	13
Ecoles	13
Affaires sociales	17
Santé	19
Police	19
Eglise	19
Service du feu	20
Protection civile	20
Pénurie d'énergie ou catastrophe	21
Eaux et épuration	21
Bâtiments	21
Maison de commune	22
Caserne	22
Collège et salle de L'arennaz	22
Vignes et terrains	22
Routes et travaux	22
Parcs et jardins	24
Voirie	24
Police des constructions	25
Procédés de réclame	25
Forêts	26
Déchets	29

PARTIE 2 : RAPPORT DES COMPTES 2023	35
1. Résultats des comptes de l'exercice 2023	35
2. Analyse des charges de fonctionnement par nature	39
3. Analyse des revenus de fonctionnement par nature.....	41
Conclusions	43
PARTIE 3 : COMPTES 2023	45
ANNEXE : RAPPORT SUCCINCT DE LA FIDUCIAIRE	77

PARTIE 1 : RAPPORT DE GESTION

BILLET DE LA SYNDIQUE

Monsieur le Président,

Mesdames et Messieurs les Conseillers,

Il y a toujours un mot qui nous interpelle plus qu'un autre. Pour moi, celui qui symbolisera l'année 2023 est "résilience", car il a largement occupé l'espace public, que ce soit en référence à la résilience psychologique, économique ou écologique. Il est omniprésent dans les discours et les médias. Son succès s'explique par sa polyvalence : avec ses multiples définitions, il est employé pour qualifier aussi bien un édifice qu'une personne, un système économique ou une société.

Le terme dérive du latin "resilire", signifiant "rebondir", "revenir en arrière". C'est précisément ce que nous avons dû faire après trois années rendues difficiles par la pandémie de COVID-19, diverses catastrophes et la guerre en Ukraine.

Il convient également de mentionner la résilience informatique, qui désigne la capacité d'un système ou d'une collectivité à continuer à fonctionner en cas d'incident (panne, cyberattaque, etc.). À cette fin, toutes les collectivités doivent élaborer une stratégie permettant une récupération rapide des données afin de pouvoir continuer à répondre aux besoins de leurs administrés.

En somme, la résilience des collectivités publiques est un enjeu majeur pour assurer la sécurité et le bien-être. Elle nécessite un engagement continu, des investissements appropriés et une collaboration étroite entre tous les acteurs concernés.

Et c'est dans cet esprit et au quotidien, que votre Municipalité et ses employés s'engagent pour que Rennaz reste un village convivial, dynamique dans lequel il fait bon vivre.

Muriel Ferrara, Syndique

MUNICIPALITÉ

ORGANISATION

Depuis les élections communales du 7 mars 2021, ayant vu la réélection des 5 Municipaux déjà en place, la répartition des tâches n'a pas été modifiée.

RÉPARTITION DES DICASTÈRES

Ferrara Muriel Syndique	Dumusc Gérald	Boulard Carine Vice-syndique jusqu'au 30.06.2023	Lecci Fabio Vice-syndic dès le 01.07.2023	Légeret Pierre Henri
Administration générale	Bâtiments	Déchets	Affaires sociales	Cimetière
Aménagement du territoire	Parcs et jardins	Forêts	Ecoles	Cultes
Finances, impôts, taxes	Routes et travaux	Police des constructions	Santé	Défense incendie
Informatique	Terrains	Syndicat AF Les Cornettes	Animation	Eau potable
	Voirie			Egouts, épuration
				Police
				Protection civile
<i>Rempl : Dumusc Gérald</i>	<i>Boulard Carine</i>	<i>Ferrara Muriel</i>	<i>Légeret Pierre Henri</i>	<i>Lecci Fabio</i>

SÉANCES DE MUNICIPALITÉ

La Municipalité s'est réunie pour sa séance hebdomadaire à 48 reprises, en principe le lundi soir dès 17h30.

Par ailleurs et afin d'assurer le suivi de toutes les problématiques liées à la gestion de la Commune, de nombreuses séances, réunissant d'une part la Municipalité in corpore ou en délégation et d'autre part les services de l'Etat, des entreprises et bureaux privés, les habitants ou les usagers, ont été organisées.

RELATION AVEC LA PRÉFECTURE

M. Régis Joly a été nommé Préfet dans le courant de l'année, suite à la démission de Mme la Préfète Patricia Dominique Lachat. Le 2 mai dernier, il est venu à Rennaz afin de faire connaissance avec la Municipalité. Puis, le mercredi 15 novembre 2023, il a procédé à la traditionnelle visite annuelle de la Commune. Il s'est entretenu avec la Municipalité in corpore, ainsi qu'avec les collaboratrices de l'administration.

Conformément à son mandat, il a contrôlé la tenue des registres communaux et du Conseil général, le rôle des électeurs, les comptes établis par la Bourse communale, les documents relatifs à l'Office de la population et au Bureau des étrangers. Il a également vérifié le suivi des procédures. Il a pu relever

l'excellent travail des différents services de l'administration communale. Il a demandé à la Municipalité d'informer dorénavant la population de toutes les décisions importantes prises, par le canal et la fréquence qu'elle désire, conformément à l'article 3 LInfo.

Après cette séance, M. Joly a partagé un repas avec la Municipalité et les employés de l'administration, permettant ainsi de prolonger les discussions concernant la Commune.

RELATIONS INTERCOMMUNALES ET RÉGIONALES

Les membres de la Conférence des Syndics du district d'Aigle se sont réunis à 4 reprises afin de traiter de divers objets sous la présidence de Mme la Préfète, respectivement sous celle de M. Le Préfet. Dans ce cadre, il a été discuté :

- des différentes représentations des Municipalités dans les associations intercommunales,
- de l'organisation de la journée de Union des Communes Vaudoises (UCV), qui se déroulera à Aigle le 8 juin 2024,
- du fonctionnement des Offices de la population dans le District,
- des gens du voyage,
- de la réorganisation de la protection civile (ORPC).

Une délégation de différents services du Canton, telles que la Direction générale de la mobilité et des routes (DGMR) et la Direction générale de l'environnement (DGE) ont participé à ces rencontres.

Quant à la Conférence des Syndics du Cercle du Haut-Lac, elle s'est réunie 4 fois au cours de l'année écoulée. Ces séances ont permis d'échanger sur des thèmes aussi divers que :

- des associations intercommunales, dont spécifiquement l'Association scolaire et parascolaire intercommunale du Haut-Lac (ASPIHL),
- de l'engagement d'un agent de sécurité publique (ASP) et d'un technicien communal entre plusieurs communes,
- de l'organisation des secours lors des manifestations,
- des gens du voyage,
- du soutien aux manifestations locales,
- de la remise des locaux de l'Association des premiers secours (APS) au SDIS du Haut-Lac.

Par ailleurs, la Municipalité est régulièrement représentée aux séances des associations intercommunales suivantes :

- COORIDAT : Coordination intercommunale pour le développement et l'aménagement du territoire
- Agglo Rivelac : Projet d'agglomération Riviera/Veveyse/Haut-Lac
- ARASAPE : Association régionale d'action sociale du district d'Aigle et Pays-d'Enhaut
- ASPIHL : Association scolaire et parascolaire intercommunale du Haut-Lac
- Chablais Région : Organisme de développement intercantonal
- SDIS du Haut-Lac : Service de défense incendie et de secours du Haut-Lac
- EPUDEHL : Association intercommunale d'épuration et de distribution d'eau du Haut-Lac
- ORPC : Organisation régionale de la protection civile

COMMISSIONS MUNICIPALES

Commission d'animations

- Municipal : M. Fabio Lecci
- Membres : Mme Ruby Bakshi Khurdi
Mme Sheen Khurdi
Mme Sarah Bornet
Mme Suzana Tileva
Mme Silvija Tileva
Mme Sylvie Schwarz
M. Frédéric Rapin

Commission de naturalisation

- Municipal : M. Pierre Henri Légeret
- Membres : Mme Catherine Fankhauser
M. Dominique Weber

Commission de salubrité publique

- Municipal : M. Fabio Lecci
- 1er membre : M. Ludovic Angéloz
- Membres : Mme Stéphanie Luneau
M. Claude Fankhauser
- Médecin : M. Blaise Ingold

Commission de taxe de séjour

1er membre : Mme Valérie Légeret

Membres : Mme Catherine Fankhauser
M. Olivier Pautrel

Commission consultative d'urbanisme

Membres : Mme Corinne Rey
M. Michel Mingard

CONSEIL GÉNÉRAL

Secrétaire du Conseil général : Valérie Teissl

BUREAU DU CONSEIL GÉNÉRAL (LÉGISLATURE 2021 – 2026)

Présidence : M. Yvan Burnier

Scrutateurs : Mme Geertruida Maria (Thérèse) Raja
Mme Suzana Tileva

Suppléantes : Mme Ruby Bakshi Khurdi
Mme Karin Boismoreau

COMMISSIONS DE SURVEILLANCE AU 31 DÉCEMBRE 2023

Commission de gestion et des finances

1er membre : Mme Nicole Cosandey

Membres : Mme Régine Bernet
Mme Karin Boismoreau
Mme Stéphanie Luneau
M. Christophe Roumier

Suppléant : M. Bernard Teissl

COMMISSION DE RECOURS EN MATIÈRE D'IMPÔTS AU 31 DÉCEMBRE 2023

1er membre : M. Sunil Khurdi

Membres : Mme Jessica Riedi-Savoyen
M. Christian Chatelan

Suppléant : M. Patrice Dumusc

SOMMAIRE DES DÉCISIONS

Séance du 16 mars 2023 à « L'arennaz », salle du collège de Rennaz

- Préavis no 15 / 2021 – 2026 : demande de crédits complémentaires au budget de fonctionnement de l'année 2022 ; les conclusions du préavis sont acceptées à main levée à l'unanimité, telles que présentées.
- Préavis no 16 / 2021 – 2026 : abrogation du règlement sur les fichiers informatiques et la protection des données personnelles ; les conclusions du préavis sont acceptées à main levée à l'unanimité, telles que présentées.

Séance du 21 juin 2023 à « L'arennaz », salle du collège de Rennaz

Admission de Mme Dora Correia Pinheiro dos Santos.

Démissions de Mme Evelyne Lüthi et de Mme Khrystyna Mytsak.

- Préavis no 17 / 2021 – 2026 : rapport de gestion et des comptes de l'année 2022 ; les conclusions du préavis sont acceptées à main levée à l'unanimité, telles que présentées.
- Préavis no 18 / 2021 – 2026 : crédit d'étude pour la réalisation d'une déchetterie et d'un bâtiment pour le service de voirie ; les conclusions du préavis sont acceptées à main levée à l'unanimité, telles que présentées
- Préavis no 19 / 2021 – 2026 : arrêté d'imposition 2024 et 2025 ; les conclusions du préavis sont acceptées à main levée à l'unanimité, telles que présentées

M. Yvan Burnier est élu tacitement et par acclamation à la présidence pour l'année législative 2023-2024.

Mme Sarah Bornet est élue tacitement et par acclamation à la vice-présidence pour l'année législative 2023-2024.

Les scrutateurs et les suppléants sont élus par acclamation pour 1 année, soit du 1er juillet 2023 au 30 juin 2024 : Mme Geertruida Maria (Thérèse) Raja et Mme Suzana Tileva, en tant que scrutateur ; Mme Ruby Bakshi Khurdi et Mme Karin Boismoreau, en tant que suppléante.

Séance du 7 décembre 2023 à « L'arennaz », salle du collège de Rennaz

Admission de M. Yann Accart.

Démission de M. Patrice Dumusc.

- Préavis no 20 / 2021 – 2026 : constitution d'une servitude d'usage de places de parc à titre onéreux entre la Commune de Rennaz, l'Hôpital Riviera-Chablais, Santé Rennaz SA et la Fondation de Nant ; les conclusions du préavis sont acceptées à main levée par 21 oui, 1 non et 2 abstentions, telles que présentées.
- Préavis no 21 / 2021 – 2026 : budget 2024 ; les conclusions du préavis sont acceptées à main levée à l'unanimité, telles que présentées.

ADMINISTRATION GÉNÉRALE

PERSONNEL COMMUNAL

Services administratifs

L'augmentation du taux de travail de 10% de Mme Christine von Siebenthal, boursière, est validée par la Municipalité. Il est dorénavant fixé à 70%.

Afin de maintenir un réseau actif, la Commune est représentée au sein de plusieurs associations cantonales ou régionales réunissant respectivement les

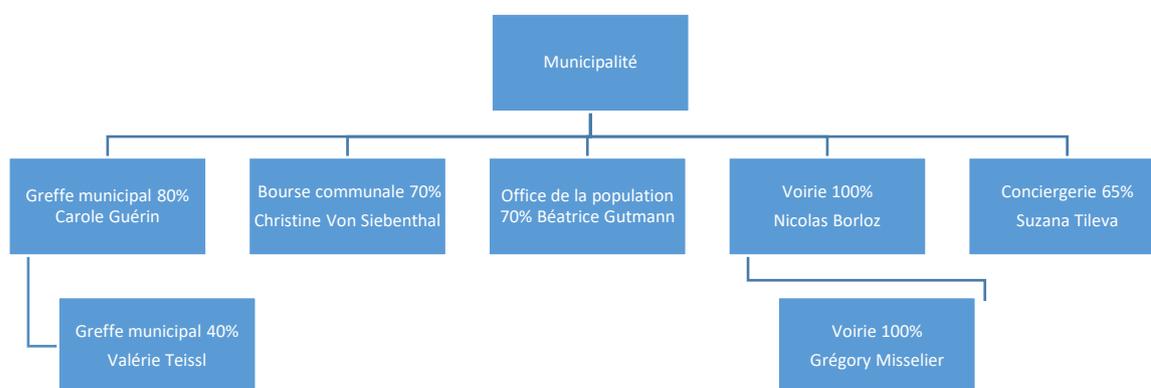
secrétaires municipaux, les boursiers et les préposés à l'Office de la population. Ces contacts réguliers visent à développer une approche concertée des communes sur différents points et favoriser l'échange d'informations, ainsi que le développement de la formation continue.

Voirie

M. Grégory Misselier a été engagé afin de pallier au départ de M. Laurent Krenger, qui nous a quitté au 31 août 2023. Il a débuté en qualité d'employé de voirie le 1^{er} décembre 2023.

Conciergerie

L'augmentation du taux d'activité de 5% de Mme Suzana Tileva a été validée par la Municipalité. En effet, trois classes du collège de Rennaz sont utilisées par les élèves, au lieu de deux prévues précédemment, ce qui entraîne un surcroît de travail.



OFFICE DE LA POPULATION

Au 1er janvier 2023, la Commune compte 929 habitants (883 en 2023) dont 622 personnes de nationalité suisse et 307 de nationalité étrangère, ce qui représente 433 ménages.

Ce chiffre officiel de la population est transmis chaque année courant mars par le Bureau vaudois des statistiques. Il ne comprend pas la population étrangère bénéficiant d'un permis de séjour de moins d'un an, ni les personnes en attente d'autorisation. Cette population est en augmentation à Rennaz en raison des logements d'Espace Santé Rennaz, dans lequel sont domiciliés provisoirement lors de leur arrivée, les étrangers voulant s'établir en Suisse.

Par ailleurs, 23 personnes sont enregistrées en résidence secondaire.

Durant cette année, la préposée à l'Office de la population a enregistré :

- 136 arrivées (149 en 2022)
- 135 départs (108 en 2022)
- 4 naissances (9 en 2022)
- 5 décès (7 en 2022)
- 37 changements d'état civil (51 en 2022)
- 4 naturalisations (4 en 2022)

Par ailleurs, elle gère les permis, et a traité les nouvelles demandes et les renouvellements, soit :

- 171 permis C (158 en 2022)
- 113 permis B (106 en 2022)
- 7 permis L (7 en 2022)
- 1 permis F (3 en 2022)

De plus, 15 personnes au bénéfice d'un permis S (personnes à protéger) en provenance d'Ukraine résident à Rennaz.

Les travailleurs frontaliers sont en augmentation, nous comptabilisons 420 permis G (358 en 2022).

L'Office de la population tient à jour le registre civique/rôle des électeurs de Rennaz. Le rôle évolue en fonction des arrivées et des départs, des décès, de l'atteinte de la majorité, des naturalisations et des conditions remplies par les étrangers en matière de vote et d'élections communales.

Il s'occupe également de la vérification des signatures dans le cadre des initiatives et des référendums.

En outre, 65 chiens sont recensés par l'Office de la population au 1er janvier 2023.

SITE INTERNET DE LA COMMUNE

L'application OiOiWEB est toujours en vigueur et permet de recevoir sur son portable toutes les informations utiles concernant la Commune, telles que :

- mises à l'enquête sur le territoire communal,
- fermeture des routes,
- organisations d'activités communales,
- diverses manifestations.

Cette application est disponible aussi bien pour les téléphones portables avec les systèmes d'exploitation Android ou IOS (Apple). Vous pouvez la charger en tout temps sur votre appareil :



ARCHIVES COMMUNALES

Les archivistes sont intervenues à plusieurs reprises tout au long de l'année afin de classer et répertorier tous les dossiers finalisés, ainsi que ceux relatifs à la police des constructions.

URBANISME – AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE

Le plan d'affectation communal (PACom) n'a pas pu être mis à l'enquête durant l'année car nous avons décidé d'y inclure la zone industrielle de la Jonnaire afin de pouvoir régler les problèmes de parcage, ce qui a occasionné des études et des déterminations cantonales complémentaires.

L'étude de faisabilité de Rennaz-Nord est toujours en discussion avec les propriétaires de la zone.

L'agglomération Riviera — Veveyse — Haut-Lac (Rivelac) est également en cours. Un examen préalable a été envoyé au canton afin qu'il se détermine sur les enjeux et les stratégies prévues dans ce PA5, PDI.

FINANCES – IMPÔTS – TAXES

Pour mémoire, le Conseil général a adopté le 8 décembre 2022, le budget pour l'exercice 2023 avec un résultat négatif de CHF 184'000.00. A ce montant, il convient d'ajouter CHF 66'900.00 pour les crédits complémentaires, (préavis no 24 / 2021-2026 « Demande de crédits complémentaires au budget de fonctionnement de l'année 2023 »).

Cette année encore, nous observons une forte augmentation de l'impôt sur les frontaliers ainsi que sur l'impôt des personnes morales. Ces bonnes nouvelles ont fortement contribué à la bonne santé financière de la Commune. Son résultat positif de CHF 468'546.77, après avoir procédé à des amortissements extraordinaires, en atteste.

Au vu de ces bons résultats, la Municipalité a proposé dans le cadre du préavis no 19 / 2021-2026 « Arrêté d'imposition 2024 et 2025 » une réduction de 3 points, ramenant le point d'impôt de 69% à 66%. Le Conseil général a suivi la proposition en approuvant le préavis lors de la séance du 21 juin 2023.

ECOLES

L'établissement de Villeneuve Haut-Lac comprend plusieurs sites, à savoir : Chessel, Noville, Rennaz, Roche et Villeneuve, soit 76 classes pour un total de 1'411 élèves (contre 1'405 élèves en 2022) et 161 enseignants, y compris les collaborateurs pédagogiques. Rennaz compte 127 élèves répartis en fonction de leur âge sur les différents sites. Le collège de Rennaz abrite 3 classes du cycle primaire, soit 2 classes de 1H/2H et une classe de 6H.

A nouveau, de nombreux élèves en difficulté ont pu être accompagnés et soutenus grâce à l'engagement des enseignants, des médiateurs et de l'infirmière scolaire.

Notre conseillère école-famille, engagée en août 2019 et soutenue par les cinq communes du Cercle, a proposé des prestations complémentaires aux services encadrés par l'établissement scolaire.

Pour cette année 2023, 61 situations d'élèves et leurs familles ont été accompagnées avec 55% des situations au cycle secondaire (9 à 11H).

A spécifier que cette année marque un tournant au regard des quatre dernières :

- les situations suivies sont moins nombreuses mais certaines d'entre elles sont très péjorées. Le travail initialement qualifié de préventif auprès des enfants et des familles relève de la protection des mineurs dans plus d'un tiers des cas,
- le tournus des situations traitées est moins important car les dossiers sont suivis sur une plus longue période. En 2023, cela représente 16 enfants et familles qui ont bénéficié d'un accompagnement continu,
- le nombre de dossiers ouverts a été équivalent au nombre de dossiers bouclés.

Il est tout de même important de souligner que plus de la moitié des situations sont signalées par les enseignants et par la direction. Les demandes de soutien concernent principalement des troubles du comportement, des difficultés d'intégration, une rupture scolaire ou des mauvais traitements. Par ailleurs, 40% des signalements entraînent un soutien par les professionnels du réseau (corps enseignant et équipes pluridisciplinaires).

Les prises en charge de suivi pour la commune de Rennaz représentent 12.5% des situations traitées, soit une légère diminution par rapport à 2022.



LOCAUX SCOLAIRES

L'augmentation attendue des effectifs se poursuit d'une manière régulière. Pour donner suite à la demande effectuée par l'Etablissement scolaire de Villeneuve Haut-Lac en 2022, l'Association scolaire et parascolaire intercommunale du Haut-Lac (ASPIHL) en collaboration avec la commune de Villeneuve a lancé une étude pour la construction de quatre nouvelles classes. Ce projet entre dans la stratégie des besoins scolaires à moyen et long terme. Cette réflexion a débuté

suffisamment tôt afin de ne pas travailler dans l'urgence à la conception de cette future réalisation. Le Comité de direction a ainsi décidé de remplacer les pavillons provisoires dit « Ecublens » par une construction pérenne de huit classes (à la place des quatre classes existantes), ainsi qu'une bibliothèque et des bureaux plus spacieux pour l'ASPIHL.

De plus, les infrastructures sportives devenant insuffisantes pour répondre aux besoins des écoles, l'option de l'extension de la salle de gym à la Tour Rouge a été validée par le Conseil intercommunal de l'ASPIHL. Cet agrandissement permettra de désengorger la salle de la Tronchenaz et de faire place au nouveau collège intercommunal secondaire prévu à cet endroit.

Rennaz étant un point géographique central dans la stratégie de la répartition de l'offre scolaire, plusieurs solutions sont envisagées sur le territoire de la Commune afin de compléter le besoin de classes pour Chessel, Noville et Rennaz.

CONSEIL D'ÉTABLISSEMENT

Depuis plus d'un an, le Conseil d'établissement traite divers sujets scolaires et parascolaires dans un esprit de collaboration tout en gardant une vision de la journée continue de l'enfant. Il est composé de :

- représentants des autorités communales ;
- parents d'élèves ;
- représentants de la société civile ;
- représentants de l'école.

Le Conseil d'établissement a la possibilité de nommer des commissions pouvant étudier des sujets particuliers et ainsi être une force de proposition ; il peut aussi faire appel aux représentants des élèves pour une aide à la décision.

Pour la deuxième année consécutive, le Conseil d'établissement soutient l'organisation des fêtes scolaires de fin d'année. Néanmoins, le budget 2023 dudit Conseil n'a pas été intégralement utilisé et l'ASPIHL attend une meilleure dynamique de la part cet organisme.

ASSOCIATION SCOLAIRE ET PARASCOLAIRE INTERCOMMUNALE DU HAUT-LAC (ASPIHL)

Les comptes 2023 présentent un excédent de produits au profit des communes membres par rapport au budget 2023. L'organisation et la gestion financière mises en place par le Comité de direction se poursuit et les efforts nous ont permis de maintenir une charge financière constante en comparaison des comptes 2019 à 2022.

La modernisation de l'école est toujours d'actualité et le remplacement des tableaux actuels par des tableaux interactifs se poursuit pour la troisième année consécutive. Trois tableaux ont été remplacés dans le Collège de la Tour-Rouge à Villeneuve et deux au Collège des Salines à Roche. Le but est d'équiper à terme toutes les classes de nos cinq communes pour autant que le Conseil intercommunal de l'ASPIHL accepte chaque année cette dépense.

TRANSPORTS SCOLAIRES

Les transports restent un sujet sensible quant à la surveillance des élèves aux arrêts de bus et pendant les trajets. Plusieurs séances de sensibilisation sont organisées durant l'année pour les écoliers. Le système d'accompagnement des plus jeunes par un adulte entre l'école de Rennaz et l'arrêt de bus se poursuit.

La charge financière des transports scolaires se monte à CHF 266'725.95 pour l'année 2023. Elle est maintenant stable par rapport à l'année 2022 et l'ASPIHL poursuivra dans cette voie durant les prochaines années afin de contenir cette dépense.

Pour la 7^e année consécutive, un titre de transport (Mobilis) valable entre Yverne et Territet a été remis à tous les élèves ; ils peuvent en conséquence bénéficier de transports gratuits pour leurs activités parascolaires et sportives.

PARASCOLAIRE

La mise en place de l'application informatique « Mon Portail » a facilité la gestion quotidienne des inscriptions, le suivi des présences ainsi que de la facturation des prestations extrascolaires. Les parents d'élèves ont pris confiance dans ce système et l'organisation périscolaire en est fortement améliorée.

Camps, courses scolaires et manifestations

L'ASPIHL poursuit sa volonté de favoriser les camps scolaires en 2023. Une somme conséquente a été accordée pour ces activités essentielles au bien-être de nos écoliers. En collaboration avec la direction des écoles, des journées à ski ont été rajoutées en 6P.

Il est positif de constater que, même après la pandémie, les activités éducatives comme les camps avec hébergement prennent une place importante dans les programmes scolaires et offrent une expérience précieuse aux élèves.

Surveillance des devoirs

Cette tâche, anciennement assurée par la direction des écoles, a été entièrement reprise sous la gestion de l'ASPIHL. Cette prestation a permis à 75 élèves réguliers de bénéficier de moments de calme pour effectuer leurs devoirs.

Au vu d'une demande croissante, des sessions de devoirs surveillés pour les 7H et 8P à Villeneuve ont été ajoutées dès la rentrée d'août.

Repas et cantine scolaire

Ce n'est pas moins de 97 élèves inscrits régulièrement à la cantine scolaire de la salle paroissiale catholique à Villeneuve qui ont bénéficié de repas chauds. Dans le but de pouvoir offrir un toit aux élèves, un espace important avec des micro-ondes accueille les pique-niqueurs avec une mise à disposition. En vue d'absorber la demande croissante de cette prestation, nous étudions plusieurs pistes pour créer de nouvelles places au sein des infrastructures existantes et futures.

La cohabitation des différentes classes d'âge n'est pas toujours simple, mais l'équipe de surveillantes gère les situations problématiques d'une manière efficace.

Sports scolaires facultatifs (SSF)

Nous constatons une reprise progressive post-COVID-19 des sports facultatifs. De nombreuses activités sont proposées à nos élèves et sont fortement appréciées. Il est à relever que l'EPS Villeneuve Haut-Lac est le seul site scolaire vaudois à proposer autant d'activités parascolaires, telles que l'escalade, le stand up Paddle ou la voile. L'élève a la liberté de changer de sport en cours de semestre. 149 élèves de 5H à 11H y participent régulièrement.

AFFAIRES SOCIALES

L'ARASAPE (Association Régionale de l'action sociale du district d'Aigle et du Pays-d'Enhaut) vit une mutation organisationnelle et structurelle importante pour répondre aux changements constants du Centre Social Régional (CSR), des Agences d'Assurances Sociales (AAS) ainsi que de l'Accueil de Jour du réseau « Enfants Chablais » (AJE).

Le Comité de direction a terminé au mois de juin 2023 la séparation organisationnelle et directionnelle des deux entités CSR/AAS d'un côté et AJE de l'autre. Cette scission a permis aux communes membres d'avoir une vision plus claire des financements (entre l'Etat de Vaud et les communes) ainsi qu'une meilleure maîtrise du fonctionnement global. Un nouvel organigramme ainsi que la mise en place d'une délégation de compétences ont été établis, permettant d'avoir une meilleure vision des rôles et des responsabilités de chaque secteur.

ACCUEIL DE LA PETITE ENFANCE

Au 31 décembre 2023, le Réseau Enfants Chablais propose pour le district d'Aigle 362 places en crèche (accueil préscolaire), 528 places en UAPE (accueil parascolaire) pour un total de 774 enfants pris en charge dans le cadre de l'accueil familial de jour. Ces chiffres augmentent rapidement sous l'impulsion des exigences cantonales. Par rapport au plan de développement intercommunal 2020-2025 adopté par les communes membres, les structures sont toutes remplies entre 90 et 100% de leur capacité. L'essor démographique du district d'Aigle se poursuit, ce qui nous contraint à adapter rapidement l'offre en place d'accueil.

On remarque une diminution cantonale du nombre d'accueillantes en milieu familial (mamans de jour) de l'ordre de 8% sur ces 5 dernières années. Par contre, il s'agit plutôt d'un maintien dans notre district, car les communes ont introduit dès 2021 des mesures pour sauvegarder cette profession. Malgré ces efforts, nous perdons nos forces vives dans les communes de Chessel, Noville et Rennaz ; c'est inquiétant car le manque d'accueillantes nous oblige à créer de nouvelles structures d'accueil.

Malgré une loi cantonale qui précise que la répartition des coûts se fait pour chacun à un tiers, la charge totale de l'accueil de jour des enfants sur le site de Rennaz est répartie comme suit :

- 21% par le Canton de Vaud (chiffre arrondi) ;
- 32,6% par la Commune (chiffre arrondi) ;
- 39% par les parents (chiffre arrondi).

Le solde de 7,4% est couvert par divers produits tels que les subventions fédérales et par la contribution de l'Hôpital Riviera-Chablais.

Pour notre Commune, la charge financière représente CHF 1'408.00 par enfant de 0 à 12 ans soit une augmentation de 15,82% par rapport à l'année 2022.

Concernant les places d'accueil de jour des enfants, Rennaz est un point central pour la prise en charge des enfants des communes du Cercle (Chessel, Noville, Rennaz, Roche et Villeneuve). Une répartition pointue des places en préscolaire a permis une meilleure coordination entre les structures existantes. Une nouvelle structure UAPE (Unité d'accueil pour écoliers) a vu le jour à la rentrée scolaire 2023. Celle-ci devait compter 12 places et permettre de soulager la garderie de Roche qui compte aujourd'hui 24 places. De nombreux efforts en matière d'accueil de jour devront encore être entrepris ces prochaines années pour absorber les besoins de nos familles.

La crèche/garderie Les Renardeaux a atteint sa capacité totale avec 83 places pour des enfants en âge préscolaire, soit 50 places pour les petits de notre région et 33 pour ceux dont les parents font partie du personnel hospitalier.

Crèche/garderie Les Renardeaux



SANTÉ

HÔPITAL RIVIERA-CHABLAIS

Les autorités communales sont en contact régulier avec les directions de l'Hôpital Riviera-Chablais VD-VS et d'Espace Santé SA.

Au 31 décembre 2023, l'Hôpital Riviera-Chablais compte 1'861 équivalents plein-temps, soit plus de 2'200 collaborateurs répartis dans les 4 sites (Vevey, Blonay, Monthey et Rennaz), dont 85% travaillent sur le site de Rennaz.



SANTÉ PUBLIQUE

Une remise en question dans la gestion organisationnelle cantonale de la santé publique a été entamée. Celle-ci présente certains défis concernant sa capacité à offrir des soins de qualité et accessibles à tous. La Municipalité s'informe régulièrement et se tient à disposition de la population.

POLICE

La Police cantonale est intervenue pour plus de 600 événements sur le territoire de la Commune, y compris les commerces, l'Hôpital Riviera-Chablais, etc. 150 environ concerne la circulation routière.

Le poste mobile de gendarmerie a stationné à 4 reprises, durant environ 2h devant le Centre commercial Riviera au cours de cette année. Le but de cette présence régulière est de renforcer la sécurité publique en patrouillant à pied ou à vélo et de créer un lien de confiance avec les habitants. Elle permet également aux citoyens du village de poser des questions ou, cas échéant, de déposer une plainte sans se rendre au poste de gendarmerie.

EGLISE

EGLISE PROTESTANTE

12 cultes ont été célébrés à l'église de Rennaz.

Le Noël des familles a été célébré à la Chapelle le 17 décembre, suivi d'un repas de midi à L'arennaz.

La traditionnelle marche à l'Etoile s'est déroulée le 24 décembre dernier. Les participants se sont rendus à Roche à pied.

EGLISE CATHOLIQUE

Rennaz fait partie de la paroisse de Roche, qui dépend du diocèse de Sion.

EGLISE ÉVANGÉLIQUE DE LANGUE ALLEMANDE

Elle est située à l'avenue des Alpes à Montreux, elle est liée par une convention entre les communes de Chessel, Noville, Rennaz, Veytaux, Villeneuve et Montreux ; son financement est assuré actuellement par les 6 communes.

SERVICE DU FEU

SERVICE DE DÉFENSE INCENDIE ET DE SECOURS DU HAUT-LAC (SDIS DU HAUT-LAC)

Le SDIS du Haut Lac se compose d'un commandement et de son remplaçant, de 10 officiers, 21 sous-officiers, 34 sapeurs et 11 recrues. Le SDIS a pu compter sur 5 nouvelles incorporations et a pris acte de 4 démissions.

Pour les cinq communes du Cercle, le coût s'élève à CHF 26.90 par habitant.

Au cours de cette année, le service du feu a été mobilisé à 151 reprises, dont 23 fois sur le territoire de la commune de Rennaz, ce qui représente une moyenne de 2,9 fois par semaine.

Outre les interventions, aussi bien les recrues et sapeurs-pompiers que les cadres participent à plusieurs exercices et à des cours de formation continue.

JEUNES SAPEURS-POMPIERS (JSP)

Le 1^{er} lieutenant Burnier, assisté de plusieurs instructeurs et d'un comité très motivé, est responsable des Jeunes sapeurs-pompiers. Le groupe est composé de 25 jeunes de 11 à 18 ans, formés en vue de rejoindre le corps du SDIS. 3 d'entre eux sont domiciliés à Rennaz

ASSOCIATION DES PREMIERS SECOURS DU HAUT-LAC (APS)

Cette association a été dissoute dans le courant de l'année. Leur local, situé dans la caserne, a été repris par le SDIS du Haut-Lac.

PROTECTION CIVILE

Basée à Aigle, l'Organisation régionale de protection civile (ORPC) est composée d'une assemblée générale, soit 2 représentants par commune du district et d'un comité directeur de 8 membres. L'état-major est composé de 12 officiers.

Le 1^{er} mars, M. Ugo Fastiggi a été nommé commandant de bataillon, au grade de lieutenant-colonel.

Au 31 décembre, l'effectif est de 219 astreints, dont 3 professionnels, répartis entre 2 compagnies. L'année 2023 a comptabilisé 1'485 jours de service pour les astreints et 160 jours pour les cadres.

Une partie de ces journées sont dédiées à des interventions en faveur de la collectivité, telles que la Fugue chablaisienne et le Tour de Suisse. Cette mobilisation correspond à 48 jours de service.

65 jours ont été effectués. Ils ont été notamment consacrés à des interventions d'urgence pour un éventuel débordement de la Grande Eau à Aigle, les 15 et 16 novembre, ainsi que les 11 et 12 décembre. A cette occasion, une collaboration a été mise en place avec le corps de sapeurs-pompiers, la Police cantonale et la Direction générale de l'environnement.

Quant aux autres journées, elles sont dédiées entre autres à des cours de répétition, de formation d'interventions et d'instructions spécifiques.

La Protection civile du district d'Aigle a su démontrer son efficacité lors d'évènements majeurs dans la région. Le coût s'élève à CHF 16.18 par habitant.

PÉNURIE D'ÉNERGIE OU CATASTROPHE

Un point de rencontre d'urgence (PRU) a été défini, afin d'assurer les prestations administratives de base, y compris la communication à la population, la transmission et prise en charge des appels d'urgence et la prise en charge temporaire de la population résidente vulnérable en cas de catastrophe. Pour notre commune, le lieu de rassemblement se trouve à L'arennaz. Une génératrice a été achetée afin de permettre de fournir l'électricité nécessaire en cas de besoin. Des drapeaux seraient dès lors installés sur la façade.

EAUX ET ÉPURATION

L'eau distribuée sur le territoire de Rennaz provient de la source de Saxelle, propriété de Chessel sur la commune de Vouvry, de Villeneuve pour la défense incendie et, en support, de la source des Lizettes à Roche.

Pour les questions relatives à la distribution de l'eau, ainsi qu'à la captation des eaux claires et des eaux usées, la Municipalité collabore avec M. Claude Schneeberger, fontainier travaillant également pour la commune de Roche.

Par ailleurs, l'entreprise Corelltech, société du groupe Holdigaz, contrôle informatiquement le réseau des canalisations, y compris les vannes et les chambres, puis nous adresse un relevé mensuel.

BÂTIMENTS

Le parc immobilier de notre Commune comprend plusieurs bâtiments. Un entretien régulier est nécessaire pour garder ce patrimoine en bon état.

MAISON DE COMMUNE

Les locaux de protection civile ont été contrôlés par le responsable de l'Organisation régionale de protection civile d'Aigle. Une partie des sols des abris ont été rafraîchis et une mise en conformité des installations techniques ont été nécessaires.

Au sous-sol du bâtiment, la machine à laver et le séchoir des locataires ont été remplacés.

CASERNE

Divers travaux d'entretien ont été réalisés pour renforcer la sécurité. Il s'agit principalement d'une nouvelle mise en passe pour améliorer l'accès des intervenants.

COLLÈGE ET SALLE DE L'ARENNAZ

Les cages d'escalier et les vestiaires des élèves ont été repeints durant la pause estivale.

Par ailleurs, des panneaux photovoltaïques ont été posés sur une grande partie du toit, permettant une indépendance énergétique de ce bâtiment. Le surplus de production, soit 50 % est réinjecté dans le réseau. Cela représente une plus-value importante pour la Commune.

VIGNES ET TERRAINS

Trente hectares de terres agricoles appartiennent à la Commune, réparties sur les territoires de Rennaz et de Noville. Ces terres sont louées aux agriculteurs du village.

Notre vigne, qui domine Villeneuve, est orientée sud-ouest en direction de Rennaz. Elle produit un excellent Gamay Vieille Vigne, idéal pour accompagner vos grillades d'été ou vos repas de fin d'année. Par contre, la quantité de bouteilles produites est limitée sur cette surface d'environ 1'000 m².

ROUTES ET TRAVAUX

Le chantier de la route du Village a encore occupé les Autorités communales durant une bonne partie de l'année 2023. Après avoir attendu huit mois pour observer d'éventuels tassements du coffre de la chaussée, le tapis définitif, ainsi que l'enrobé de couleurs sur les trottoirs, ont été posés.



Les marquages au sol ont été effectués, bien qu'ils ne soient pas obligatoires. En effet, nous avons jugé utile de les réaliser afin de renforcer la sécurité sur ce tronçon.

Les aménagements floraux et paysagers apportent une esthétique bienvenue et agrémentent ainsi le centre du village.



Deux bornes de recharge pour voitures électriques ont été installées sur deux places de parc, elles sont à disposition des utilisateurs.

Les routes de la zone industrielle « la Jonnaire » souffrent d'une mauvaise exécution. En conséquence, nous avons traité les fissures à la lance afin de préserver la chaussée le plus longtemps possible. Des travaux de réfection importants devront être envisagés à l'avenir.

Deux panneaux d'information touristique ont été installés aux abords de la place de rebroussement et à l'entrée du village côté sud, en face de la route de Chessel. Leur exécution a été financée par les annonceurs, lesquels figurent en bonne place sur le support.



Deux nouveaux arrêts de bus du Centre commercial Riviera ont été réalisés de part et d'autre de la route du Pré-de-la-Croix. Après négociation avec les propriétaires de la parcelle, ils ont été entièrement financés par Coop Société Coopérative.

PARCS ET JARDINS

A la suite de la démission de notre employé communal et dans l'attente de l'engagement d'un nouveau collaborateur, la Municipalité a décidé d'externaliser une partie des travaux pour soulager notre responsable de voirie et garder un entretien optimal des espaces verts.

L'augmentation de la fréquence du passage de la balayeuse a pour but de rendre notre village accueillant.

VOIRIE

Qu'il s'agisse des équipements de protection individuelle (EPI) ou de l'investissement dans des engins ou machines performantes, la Municipalité attache un soin particulier au bien-être des collaborateurs. Par exemple, une faucheuse-broyeuse télécommandée a été achetée pour diminuer la pénibilité et la dangerosité de cette tâche. A ce titre, la Municipalité recommande aux collaborateurs de suivre des cours de formation continue utiles à leur fonction.

Notre responsable de voirie a participé tout au long de l'année à de nombreux rendez-vous de chantier liés à la Route du Village et a souvent dû modifier la signalisation pour des raisons de sécurité.

Malheureusement, les incivilités en tous genres ne sont pas en diminution, bien au contraire ! Cela demande à la voirie de nombreuses heures de travail, lesquelles seraient bien plus utiles à d'autres travaux nettement plus valorisants et motivants.

Le projet du nouveau bâtiment de voirie a occupé la Municipalité en collaboration avec le responsable de voirie, afin d'évaluer les besoins en surface et la disposition des futurs locaux dans l'espace pour une utilisation rationnelle de ce

nouvel outil de travail. Nous avons aussi travaillé à l'intégration d'une déchetterie attenante au nouveau local de voirie.

Nous pouvons remercier nos employés communaux, ainsi que notre concierge pour tout le travail accompli tout au long de l'année, pour leur professionnalisme et leur disponibilité. Les imprévus, et les conditions atmosphériques sont autant d'éléments nécessitant une grande souplesse dans l'organisation des tâches. C'est très appréciable pour les Autorités de pouvoir compter sur un personnel compétant, motivé et responsable.

POLICE DES CONSTRUCTIONS

En 2023, 10 dossiers ont été déposés au greffe en vue d'une mise à l'enquête, ainsi que 3 dossiers nécessitant une autorisation municipale.

Par ailleurs, 6 permis de construire et 3 autorisations municipales ont été délivrés, ainsi que 10 permis d'habiter/d'utiliser et un refus de permis de construire.

Comme l'année précédente, la Commune s'est adressée à des spécialistes pour une analyse préalable de certains dossiers, notamment en ce qui concerne la sécurité incendie et la conformité aux règlements communaux et cantonaux. Elle a également sollicité des avis juridiques dans le but de défendre ses intérêts.

Le chantier de rénovation du Coop Rennaz Riviera est arrivé à son terme. Le parking ainsi que la plantation des arbres seront achevés en 2024. L'inauguration du centre commercial a eu lieu le 8 mars 2023. Le lieu remporte un franc succès !



PROCÉDÉS DE RÉCLAME

5 dossiers de demande d'autorisation ont été déposés et 4 autorisations municipales ont été accordées. Un émolument est facturé lors de leur délivrance. En 2023, la Bourse a encaissé pour ce poste CHF 4'675.00.

La concession pour le panneau de direction et d'information pour les entreprises, situé à l'entrée de la Jonnaire, a été renouvelée pour 5 ans. La somme de CHF 12'500.00 a été versée à la Commune.

Le montant total encaissé pour les procédés de réclames se monte ainsi à CHF 17'175.00.

FORÊTS

La commune de Rennaz possède 155 ha de forêts réparties comme suit : la plus grande partie, soit 86 ha, est située dans la division du Pissot, 35 ha en montagne et 34 ha en plaine. Ces forêts, propriété de Rennaz, sont situées sur le territoire de Rennaz, Noville et Villeneuve.

Le Groupement forestier des Agittes (GFA), sous contrat avec Rennaz, est mandaté pour l'entretien de notre patrimoine sylvicole.

FAITS MARQUANTS

Au sein du Groupement forestier des Agittes, M. Pierre-Antoine Coquoz, garde-forestier, a fait valoir son droit à la retraite. M. Yolan Aubert a été engagé pour reprendre ce poste. La Municipalité lui souhaite la bienvenue !

Plusieurs exploitations visant à rajeunir les forêts de la plaine et remplacer certains peuplements ont été réalisées en début d'année 2023, notamment la coupe au lieu-dit les Iles, où les épicéas ont été prélevés afin de laisser de la lumière pour les essences feuillues, soit 308 sylvies, principalement résineuses. Le bois a pu être valorisé en Valais pour de la charpente.

Il est proposé de laisser passer trois printemps afin de voir comment la nature évolue. Si le rajeunissement naturel n'est pas suffisant, il sera possible de procéder à quelques plantations complémentaires. Cette façon de faire permet de limiter au maximum aussi bien les coûts que les heures de travail, mais il est indispensable que le peuplement présente déjà une grande diversité.

EXPLOITATION

Au Marais-Rond, 10 sylvies ont été prélevées pour garantir la sécurité des usagers. Le bois, de qualité inférieure, a été valorisé sous forme de plaquettes pour le chauffage à distance.

Nous avons eu la chance de recevoir la visite de plusieurs classes à l'Arboretum. Des démonstrations d'abattage et de débardage ont été présentées aux élèves par les bûcherons du GFA et en présence de la Municipale en charge du dicastère. Le groupement forestier essaie autant que possible de répondre aux demandes des enseignants, afin de vulgariser les activités forestières.

Les différentes parcelles de jeune forêt situées dans les secteurs Delà Le Bras et les Bouilllets ont été entretenues durant l'été, afin que les jeunes arbres ne soient pas concurrencés par la végétation environnante. Ces soins portent sur des surfaces totales d'environ 4 hectares.

L'été 2023 a une nouvelle fois été particulièrement sec. Si les forêts de notre région n'en ont pas trop souffert, une attention particulière a été portée sur le risque d'incendie. Un concept cantonal est en cours d'élaboration et notre région sera au centre de la problématique, notamment le versant des Monts d'Arvel.

Le bilan pour la première année de fonction de M. Aubert est positif, il est à relever les excellents contacts avec les municipalités et les usagers.



SAPINS DE NOËL

La distribution des sapins de Noël s'est déroulée le 9 décembre 2023. Comme l'année dernière ils ont été commandés à l'entreprise Chopard-Dolder à Boudry, les sapins plantés, à Rennaz n'ayant toujours pas la taille requise. 124 sapins ont été offerts à la population, ce qui représente un montant de CHF 2'791.10.

Le désormais traditionnel sapin de Noël de la Maison de commune a été décoré par les collaboratrices de l'administration.

DESSERTÉ FORESTIÈRE

Une visite de la desserte forestière de la Joux de Noiremont a été organisée le 21 juin par la commune de Villeneuve, en présence de l'entreprise Sylvaplus, d'un représentant du GFA, ainsi que du garde-forestier de Villeneuve.

Sylvaplus nous a présenté le projet de rénovation de la desserte, laquelle est prévue en plusieurs phases. Une subvention cantonale et fédérale sera allouée à hauteur de 70%. Le solde sera réparti au prorata des propriétaires. Comme cette route forestière permet l'accès aux forêts appartenant à la Commune, une participation est demandée pour ces travaux.



PLANTES NÉOPHYTES

La lutte continue en collaboration avec les communes du cercle, le Groupement forestier des Agittes et son garde-forestier, plusieurs services cantonaux, les CFF, l'Association pour la sauvegarde du Léman, le bureau d'étude en environnement Hitermann et Weber, Romande Energie, ainsi que la commune de Montreux.

Plusieurs méthodes ont été testées. La plus efficace reste l'arrachage manuel d'un grand nombre d'espèces envahissantes. Un accent particulier a été mis sur l'éradication du séneçon du cap, notamment aux abords de l'autoroute, avec 4 fauches par année le long des bermes centrales. La Direction générale de l'environnement, section Eau a eu recours à l'EVAM, qui a mis à disposition 8 requérants d'asile en renfort, ce qui a permis d'éliminer 1'820 kg de néophytes le long du Rhône.

L'Association pour la sauvegarde du Léman organise des journées de nettoyage effectuées par des bénévoles environ 4 fois par année.

Un exemple de chiffres, avec un suivi et 4 interventions par année dans le secteur de la Sagrave à Villeneuve, 1 kg de renouée a été éliminé (484 kg en 2020). Les efforts humains ont porté leurs fruits. Cette plante est en effet pratiquement éradiquée dans ce secteur.

Concernant Rennaz, la plantation de certaines espèces lors de la mise à l'enquête des nouvelles constructions ou en remplacement d'arbres arrachés est soumise à des restrictions. Par ailleurs, le recensement des laurèlles se poursuit.

La Municipalité a écrit au propriétaire de la parcelle 222 « Motel de Rennaz » concernant le manque de suivi de l'entretien et de la fauche du terrain. En effet, de nombreuses espèces invasives avaient colonisé le site. Le nettoyage du lieu a été effectué.

Les employés communaux assistent à des journées de formation sur les néophytes pour pouvoir agir en direct sur le terrain.

DÉCHETS

Comme annoncé dans le dernier rapport de gestion, le prix des déchets ménagers et celui des déchets compostables ont légèrement augmenté. Les tarifs appliqués pour leur élimination sont de CHF 0.46/kg HT pour les ordures ménagères et de CHF 0.43/kg HT pour les déchets verts.

La taxe par habitant a elle aussi augmenté. Dès le 1^{er} janvier 2023, elle est de CHF 50.00 HT par habitant (CHF 40.00 HT en 2022). La taxe pour les entreprises reste fixée à CHF 200.00 HT.

Les tarifs de la SATOM restent quant à eux, inchangés, soit CHF 110.00 / tonne HT pour l'élimination des ordures ménagères, CHF 95.00 /tonne HT pour les déchets verts et CHF 110.00 / tonne HT pour les encombrants.

Le poids total des déchets compostables en 2023 se monte à 32.71 tonnes. La voirie récolte 5.12 tonnes de ce type de déchets.

Pour rappel, Rennaz est équipé de 5 Moloks sur son territoire. La carte déchets reste valable pour tous les habitants, elle permet d'ouvrir le Molok, qui pèse le sac-poubelle, et accéder au point de récolte des encombrants.

Par ailleurs, la Bourse a procédé au remboursement de CHF 1'690.00 pour 34 enfants et 3 personnes bénéficiant d'une ordonnance médicale, conformément à l'article 4.1 de la Directive communale sur la gestion des déchets. Les montants ont été rétrocédés directement sur les cartes déchets des familles concernées.

COLLECTE DES DÉCHETS

Bouteilles en PET

PET Recycling Schweiz nous remet, cette année également, le certificat environnemental pour la collecte des bouteilles à boissons en PET. Pas moins de 3'387 kilos ont été collectés sur notre commune en 2023.



Textiles

La société Valtex mandatée pour la récolte de nos textiles usagés, nous communique ces quelques chiffres pour nos 2 conteneurs :

2021 : 11'000 kg

2022 : 10'100 kg

2023 : 10'200 kg

Nous constatons une certaine stabilité du nombre de kilos récupérés ces 3 dernières années.

Objets encombrants

Comme chaque année, la collecte des objets encombrants a été organisée à 4 reprises, soit 3 lundis et 1 samedi.

Déchets verts

L'entreprise Retripa a dû déclasser une partie des déchets verts récoltés, à cause de déchets très fortement souillés, classés comme « inacceptables » pour le compost. Le tarif appliqué pour l'élimination de ces déchets est de CHF 250.00 / tonne HT (contre CHF 95.00 / tonne HT pour des déchets verts propres). Cela représente en 2023 un manque à gagner de CHF 317.75 HT.

Déchets sauvages

Nos employés communaux retrouvent régulièrement des sacs à côté des Moloks, ce qui représente pour 2023, 383 sacs-poubelles trouvés (contre 138 en 2022). Pour 19 d'entre eux, une preuve a été trouvée (16 en 2022) qui a abouti à 4

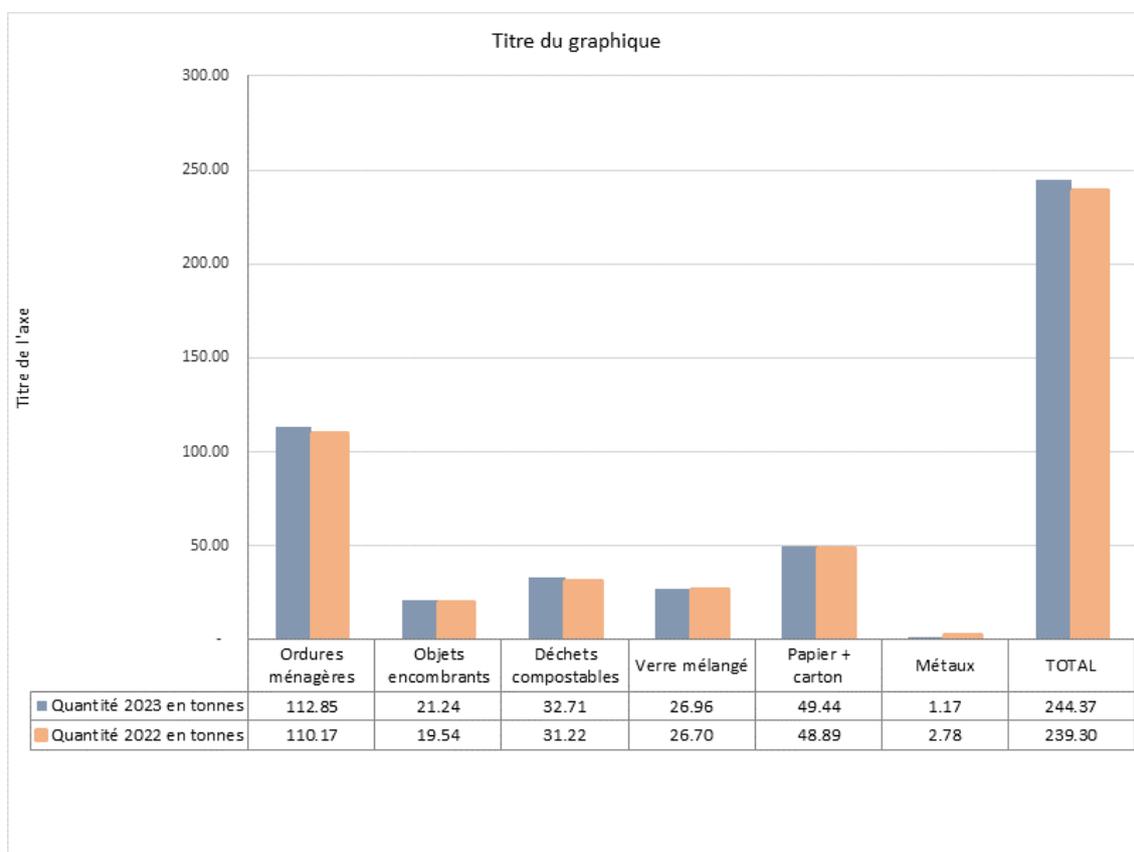
ordonnances pénales dont 3 avec récidive, et à 10 lettres d'avertissement. Pour information, le montant des amendes 2022 n'a, à l'heure actuelle, toujours pas été encaissé malgré plusieurs rappels.

Nous constatons qu'il y a plus de sacs déposés à côté des Moloks, mais avec moins de preuves nous permettant d'intervenir.



ÉVOLUTION DE LA RÉCOLTE DES DÉCHETS

Les graphiques nous montrent l'évolution de la récolte des déchets à Rennaz :



COMMUNE DE RENNAZ

MUNICIPALITE



AU CONSEIL GENERAL

Rapport des comptes 2023

PARTIE 2 : RAPPORT DES COMPTES 2023

1. RÉSULTATS DES COMPTES DE L'EXERCICE 2023

Comptes de fonctionnement

Le Conseil général a approuvé lors de sa séance du 8 décembre 2022 un budget de fonctionnement pour l'année 2023, avec un excédent de charges de CHF 184'000.00. Ce montant est complété par des crédits complémentaires de CHF 66'900.00 (préavis no 24 / 2021-2026), portant ainsi le déficit prévisible à CHF 250'900.00.

Avec un total des charges de CHF 5'028'073.87 et un total des revenus de CHF 5'496'620.64, le compte d'exploitation 2023 boucle avec un résultat nettement plus favorable que celui prévu au budget, soit un bénéfice net de CHF 468'546.77 après versement à divers fonds de réserve et amortissement extraordinaire (selon détail ci-après).

Ce résultat provient de dépenses non effectuées pour diverses raisons, précisées ci-après, et des recettes fiscales plus élevées que prévues au budget.

Le tableau ci-dessous résume la situation du budget et des comptes 2023.

	COMPTES 2023	BUDGET 2023	ECARTS C23 - B23
<i>Charges selon budget déposé par la Municipalité</i>		4'640'400.00	
<i>Crédit(s) complémentaire(s) voté(s)</i>		66'900.00	
CHARGES	5'028'073.87	4'707'300.00	320'773.87
REVENUS	5'496'620.64	4'456'400.00	
Excédent de charges		250'900.00	719'446.77
Excédent de revenus	468'546.77		

Les comptes annuels, ci-après, montrent en détail les mouvements financiers. Des explications détaillées y figurent.

Il faut toutefois mettre en évidence quelques éléments dans les tableaux suivants :

CHARGES

Amortissements ordinaires et extraordinaires

21.330	Finances : défalcatons, remboursement impôts	CHF	54'757.91
22.330	Finances : défalcatons, pertes sur débiteurs	CHF	578.30
	Préavis 05/2021-2026		
350.331	Compte no 9143.18 Installation d'une centrale photovoltaïque sur le toit du collège	CHF	7'000.00
	Préavis 21/2016-2021		
351.331	Compte no 9143.16 Rénovation Maison commune	CHF	31'300.00
	Préavis 10/2016-2021		
355.331	Compte no 9143.10 Caserne : bâtiment	CHF	67'056.00
	Préavis 30/2011-2016		
43.331	Compte no 9146.01 Véhicule	CHF	19'939.50
	Préavis 12/2016-2021		
43.331.2	Compte no 9141.16 Réaménagement RC 726	CHF	221'531.33
	Préavis 47/2016-2021		
43.331.3	Compte no 9141.22 Modération de trafic à la route du Village	CHF	51'800.00
	Préavis 47/2016-2021		
44.331	Compte no 9143.23 Rénovation jardin d'enfants "Petit parc" 2ème partie	CHF	17'269.00
	Préavis 31/2016-2021		
45.331	Compte no 9141.21 Modification conteneurs Molok	CHF	4'123.15
	Préavis 22/2011-2016		
46.331	Compte no 9141.03.01 Part SAF Fourches EC/EU	CHF	40'200.00

Total	Amortissements (Nature 33)	CHF	515'555.19
--------------	---------------------------------------	------------	-------------------

Attribution aux fonds de réserve

23.380	Compte no 9282.00 Etudes et investissements futurs	CHF	206'762.33
355.380	Compte no 9282.16 Caserne – fonds de rénovation	CHF	11'056.00
45.381	Compte no 9180.45 Avances aux financements des déchets *	CHF	20'910.03
81.381	Compte no 9280.5 Service des eaux	CHF	67'643.28
Total	Attributions aux fonds de réserve (Nature 38)	CHF	306'371.64
	Charges diverses	CHF	4'196'247.04
	Imputations internes	CHF	9'900.00

TOTAL	CHARGES	CHF	5'028'073.87
--------------	----------------	------------	---------------------

* Les domaines dits autofinancés sont des tâches publiques qui nécessitent d'être « autoporteuses » d'un point de vue financier, ce qui est le cas des déchets (45). Si le bilan présente une réserve affectée insuffisante pour l'équilibre d'un domaine autofinancé, alors le ménage courant communal avance la somme nécessaire au domaine en question. Cette avance est comptabilisée à l'actif du bilan sur le compte 9180.45 « avances aux financements des déchets ». En 2023, certaines taxes ont été adaptées, ce qui nous a permis de rembourser une partie de cette avance.

REVENUS

Prélèvements sur fonds de réserve

23.480	Compte no 9282.06 Débiteurs douteux	CHF	29'696.00
350.480	Compte no 9282.00 Etudes et investissements futurs	CHF	7'000.00
43.480	Compte no 9282.00 Etudes et investissements futurs	CHF	296'270.88
44.480	Compte no 9282.00 Etudes et investissements futurs	CHF	17'269.00
46.481	Compte no 9280.6 Epuraton	CHF	4'448.69
Total	Prélèvements aux fonds de réserve (Nature 48)	CHF	354'684.57

	Revenus divers	CHF	5'132'036.07
	Imputations internes	CHF	9'900.00

TOTAL	REVENUS	CHF	5'496'620.64
--------------	----------------	------------	---------------------

AUTOFINANCEMENT

	2023	2022	2021
Charges de fonctionnement épurées	CHF 4'251'583.25	CHF 4'090'273.91	CHF 4'042'285.42
Revenus de fonctionnement épurés	CHF 5'132'036.07	CHF 5'358'771.20	CHF 4'968'219.05
Total	CHF 880'452.82	CHF 1'268'497.29	CHF 925'933.63

Pour la 3ème année consécutive, l'autofinancement permet de couvrir les investissements réalisés pendant l'année courante.

PLAFOND D'ENDETTEMENT

Pour rappel, le préavis no 3/2021-2026 sur le plafond d'endettement pour la législature 2021-2026 a fixé les valeurs suivantes :

- Plafond d'emprunts et de cautionnements CHF 15'000'000.00

L'endettement brut au 31 décembre 2023 est le suivant :

Emprunts	Au 31.12.2023	Au 31.12.2022
Construction de la caserne du SDIS du Haut-Lac	CHF 650'000.00	CHF 735'000.00
Maison de commune	CHF 900'000.00	CHF 900'000.00
Total	CHF 1'550'000.00	CHF 1'635'000.00
Nombre d'habitants	928	929
Dette par habitant	CHF 1'670.26	CHF 1'759.96

ENGAGEMENT HORS BILAN

Cautionnements	Au 31.12.2023	Au 31.12.2022
EPUDEHL : emprunt part de Rennaz (nouvelle station épuration) Cautionnement initial total des 5 communes, CHF 625'000.00 au 31.12.2023 CHF 585'000.00	CHF 51'012.00	CHF 55'040.00
ASPIHL : emprunt part de Rennaz Cautionnement initial total pour les 5 communes, CHF 1'600'000.00 au 31.12.2023 CHF 1'500'000.00	CHF 128'700.00	CHF 142'080.00
Total	CHF 179'712.00	CHF 197'120.00

POINT D'IMPÔT

	2023	2022	2021
Valeur du point d'impôt en CHF	29'025.00	32'240.00	28'876.00
Nombre d'habitants au 31 décembre	928	929	883
Valeur du point d'impôt en CHF par habitant	31.28	34.70	32.70

2. ANALYSE DES CHARGES DE FONCTIONNEMENT PAR NATURE

CHARGES PAR NATURE	COMPTES 2023	BUDGET 2023	COMPTES 2022	ECARTS C23 - B23
30 Autorités et personnel	1'305'994.72	1'360'800	1'247'150.61	- 54'805.28
31 Biens, services, marchandises	987'860.30	1'030'500	772'016.34	- 42'639.70
32 Intérêts passifs	25'009.87	32'500	26'239.05	- 7'490.13
33 Amortissements	515'555.19	322'400	577'274.93	193'155.19
35 Remboursements, participations et subventions à des collectivités publiques	1'649'964.35	1'613'600	1'757'173.54	36'364.35
36 Aides et subventions	227'417.80	251'900	219'091.89	- 24'482.20
38 Attributions aux fonds et aux financements spéciaux	306'371.64	18'800	717'698.24	287'571.64
39 Imputations internes	9'900.00	9'900	9'900.00	0.00
TOTAL DES CHARGES	5'028'073.87	4'640'400	5'326'544.60	387'673.87

30 Autorités et personnel CHF 1'305'994.72

(Ecart : CHF - 54'805.28)

Cette fluctuation s'explique par une période pendant laquelle un poste de la voirie était vacant, l'absence de recrutement d'un assistant de sécurité publique (ASP), ainsi qu'une importante augmentation des soldes des pompiers, en raison d'une hausse notable (69%) des interventions du service du feu en 2023.

31 Biens, services, marchandises CHF 987'860.30

(Ecart : CHF - 42'639.70)

La diminution de CHF 42'639.70 se justifie principalement par les frais effectifs pour les honoraires et frais d'études ont été moins importants que le montant porté au budget.

32 Intérêts passifs CHF 25'009.87

(Ecart : CHF - 7'490.13)

La fin des intérêts négatifs sur les avoirs et le remboursement d'une partie des ATF (avances à terme fixe) expliquent cette baisse.

33 Amortissements CHF 515'555.19

(Ecart : CHF + 193'155.19)

La bonne santé financière de la Commune a permis de faire un amortissement exceptionnel sur le préavis no 12/2016-2021 « Réaménagement de la RC 726 », conformément aux conclusions de celui-ci.

35 Remboursements, participations et subventions à des collectivités publiques **CHF 1'649'964.35**

(Ecart : CHF + 36'364.35)

Cette nature de compte prend en compte notre participation à l'alimentation au fonds de péréquation, à la cohésion sociale, aux frais des transports publics, à la facture scolaire, aux prestations pour la Police cantonale, ainsi qu'aux diverses associations et ententes intercommunales. Le budget EPUDEHL n'avait pas été adapté depuis plusieurs années et les coûts sont en hausse en 2023.

Le budget pour la participation aux frais pour les travaux au Vallon de la Tinière n'a pas été utilisé.

36 Aides et subventions **CHF 227'417.80**

(Ecart : CHF - 24'482.20)

Ce point n'amène pas de commentaire particulier.

38 Attributions aux fonds et aux financements spéciaux **CHF 306'371.64**

(Ecart : CHF + 287'571.64)

Ce point n'amène pas de commentaire particulier (cf. tableau « attributions au fonds de réserve).

39 Imputations internes **CHF 9'900.00**

(Ecart : CHF 0.00)

Ce point n'amène pas de commentaire particulier.

3. ANALYSE DES REVENUS DE FONCTIONNEMENT PAR NATURE

REVENUS PAR NATURE	COMPTES 2023	BUDGET 2023	COMPTES 2022	ECARTS C23 - B23
40 Impôts	3'234'970.25	2'660'000	3'326'190.83	574'970.25
41 Patentes, concessions	136'966.00	130'000	138'397.70	6'966.00
42 Revenus du patrimoine	303'330.84	286'000	311'536.17	17'330.84
43 Taxes, émoluments, produits des ventes	766'888.31	627'300	801'192.66	139'588.31
44 Parts à des recettes cantonales	19'536.00	20'100	167'204.25	- 564.00
45 Participations et remboursements de collectivités publiques	492'479.27	449'900	452'543.19	42'579.27
46 Autres participations et subventions	177'865.40	133'400	161'706.40	44'465.40
48 Prélèvements sur les fonds et financements	354'684.57	139'800	301'848.55	214'884.57
49 Imputations internes	9'900.00	9'900	9'900.00	0.00
TOTAL DES REVENUS	5'496'620.64	4'456'400	5'670'519.75	1'040'220.64

40 Impôts

CHF 3'234'970.25

(Ecart : CHF + 574'970.25)

Cette augmentation de CHF 574'970.25 se justifie de la manière suivante :

- l'encaissement de l'impôt des frontaliers (Compte 21.400.4) atteint un montant de CHF 1'122'947.00, soit CHF 212'947.00 de plus que le montant prévu au budget. N'oublions pas que le 30% du montant encaissé est reversé comme participation à la cohésion sociale (cf. commentaire ci-dessus – chiffre 35) ;
- de plus, nous constatons également une forte augmentation de l'impôt sur le bénéfice et le capital des personnes morales.

41 Patentes, concessions

CHF 136'966.00

(Ecart : CHF + 6'966.00)

Ce point n'amène pas de commentaire particulier.

42 Revenus du patrimoine

CHF 303'330.84

(Ecart : CHF + 17'330.84)

Ce point n'amène pas de commentaire particulier.

43 Taxes, émoluments, produits des ventes **CHF** **766'888.31**
(Ecart : CHF + 139'588.31)

Cette augmentation de CHF 139'588.31 se justifie principalement par :

- l'encaissement d'émoluments sur les procédés de réclames et l'encaissement des frais de permis de construire à la suite de nouvelles mises à l'enquête ;
- la participation des Municipaux dans divers comités de direction dans le cadre d'associations de communes ;
- le remboursement des frais de réparation d'une porte par l'assurance accident ;
- le budget EPUDEHL n'avait pas été réadapté pour la taxe d'épuration et la vente d'eau.

44 Parts à des recettes cantonales **CHF** **19'536.00**
(Ecart : CHF - 564.00)

Ce point n'amène pas de commentaire particulier.

**45 Participations et remboursements
de collectivités publiques** **CHF** **492'479.27**
(Ecart : CHF + 42'579.27)

Cette nature de compte enregistre les décomptes en notre faveur en relation avec la participation à la cohésion sociale, la péréquation financière, les prestations pour la police cantonale et la participation des communes au SDIS du Haut-Lac.

46 Autres participations et subventions **CHF** **177'865.40**
(Ecart : CHF + 44'465.40)

Ce point concerne les subventions ECA du SDIS du Haut-Lac.

48 Prélèvements sur les fonds et financements spéciaux

CHF 354'684.57
(Ecart : CHF + 214'884.57)

Comptes	Libellés	Comptes 2023	Budget 2023	Ecart
23.480	Prélèvement sur fonds de réserve débiteurs douteux	29'696.00		29'696.00
350.480	Amortissement installation photovoltaïque	7'000.00		7'000.00
43.480	Amortissements divers	296'270.88	107'900.00	188'370.88
44.480	Amortissements rénovation jardin d'enfants "petit parc"	17'269.00	15'000.00	2'269.00
46.481	Prélèvement sur fonds de réserve Epuration	4'448.69	16'900.00	-12'451.31
TOTAL		354'684.57	139'800.00	214'884.57

49 Imputations internes

CHF 9'900.00
(Ecart : CHF 0.00)

Ce point n'amène pas de commentaire particulier.

CONCLUSIONS

Bien que les marchés financiers soient toujours agités et que l'instabilité politique mondiale persiste, la Municipalité a géré les comptes 2023 en respectant le budget. La forte progression des recettes fiscales et une estimation prudente ont permis de boucler une nouvelle fois les comptes sur une excellente note.

Toutefois, il est important de noter que l'année 2024 pourrait présenter des défis supplémentaires avec la baisse prévue du taux d'imposition et le projet de construction d'un local de voirie, ce qui pourraient potentiellement impacter notre situation financière de manière moins favorable.

COMMUNE DE RENNAZ

MUNICIPALITE



AU CONSEIL GENERAL

Comptes 2023

PARTIE 3 : COMPTES 2023

Rubrique	Titre	Comptes 2023		Budget 2023		Comptes 2022	
		charges	revenus	charges	revenus	charges	revenus
1	ADMINISTRATION GENERALE	922'847.84	92'453.70	977'400.00	55'900.00	915'956.14	152'964.77
2	FINANCES	402'345.60	3'498'903.87	143'200.00	2'862'500.00	829'310.80	3'749'378.97
3	DOMAINES ET BATIMENTS	390'306.00	448'164.45	421'100.00	399'200.00	339'964.35	426'096.49
4	TRAVAUX	1'038'575.65	766'354.62	833'300.00	514'100.00	972'680.20	710'212.09
5	INSTRUCTION PUBLIQUE ET CULTES	448'587.13		456'300.00		436'176.54	
6	POLICE	680'888.20	475'129.27	675'800.00	438'700.00	612'288.74	415'580.51
7	SECURITE SOCIALE	928'908.72		947'300.00		1'006'535.70	2'654.79
8	SERVICES INDUSTRIELS	215'614.73	215'614.73	186'000.00	186'000.00	213'632.13	213'632.13
	<i>Total charges</i>	5'028'073.87		4'640'400.00		5'326'544.60	
	<i>Total revenus</i>		5'496'620.64		4'456'400.00		5'670'519.75
	<i>Excédent charges</i>			184'000.00			
	<i>Excédent revenus</i>		468'546.77				343'975.15

Rubrique	Titre	Comptes 2023		Budget 2023		Comptes 2022	
		charges	revenus	charges	revenus	charges	revenus
1	ADMINISTRATION GENERALE	922'847.84	92'453.70	977'400.00	55'900.00	915'956.14	152'964.77
10	Autorités	279'355.90	26'786.10	300'400.00	18'000.00	269'461.05	24'869.75
101	Conseil général	36'374.95		45'900.00		36'315.25	
101.300	Jetons de présence-indemnités	29'630.00		32'000.00		25'640.00	
101.301	Traitement du personnel	432.85		1'000.00		74.12	
101.309	Charges diverses	2'492.30		8'000.00		8'906.43	
101.310	Imprimés, fournitures bureau	3'819.80		4'900.00		1'694.70	
102	Municipalité	242'980.95	26'786.10	254'500.00	18'000.00	233'145.80	24'869.75
102.300	Rétribution de la municipalité	197'945.40		200'000.00		198'800.35	
102.304	Caisse de pension	20'132.40		30'000.00		22'082.20	
102.306	Indemnisation rembt frais	12'604.65		12'000.00		7'842.45	
102.309	Charges diverses	4'039.30		3'000.00		3'902.80	
102.311	Achat matériel	7'887.70		9'000.00		119.00	
102.318	Honoraires et prestations de service	371.50		500.00		399.00	
102.436	Remboursement de tiers		26'786.10		18'000.00		24'869.75

102.306 *Les Municipaux se rendent plus fréquemment à diverses séances de comités directeurs et à des séances d'associations intercommunales.*

102.309 *Un déplacement en minibus a été organisé pour optimiser le déplacement des Municipalités de Rennaz, Chessel et Roche à l'assemblée de l'UCV (Union des communes vaudoises).*

Une annonce pour le décès de la maman d'un Municipal a été publiée dans un journal local.

Rubrique	Titre	Comptes 2023		Budget 2023		Comptes 2022	
		charges	revenus	charges	revenus	charges	revenus
11	Administration	632'657.32	60'786.60	667'000.00	32'900.00	625'130.04	121'381.02
11.301	Traitement du personnel	236'334.45		240'000.00		226'126.65	
11.303	Cotisations A.V.S.-A.C.	62'205.35		66'000.00		62'226.30	
11.304	Caisse de pension	77'561.35		88'400.00		76'078.20	
11.305	Assurances maladie - accidents	18'766.75		19'500.00		21'219.35	
11.306	Indemnisation rembt frais	105.00		1'000.00		190.50	
11.309	Autres charges	2'947.10		2'500.00		755.10	
11.310.1	Imprimés - fournitures bureau	3'659.80		5'600.00		3'189.02	
11.310.2	Journaux abonnements-annonces	5'946.20		5'000.00		3'567.75	
11.311	Achat mobilier et machines	2'902.40		4'500.00		740.30	
11.315	Entretien mobilier et machines	32'272.76		25'500.00		46'648.63	
11.316	Location objets mobiliers	6'229.38		6'300.00		5'909.49	
11.317	Réceptions et manifestations	11'550.24		13'000.00		10'694.75	
11.317.2	Animations Village	2'289.43		4'000.00		4'525.60	
11.318.1	Frais de ports et ccp	8'397.66		7'000.00		8'654.50	
11.318.2	Téléphone	4'648.40		4'300.00		4'000.85	
11.318.3	Honoraires et frais d'études	33'302.75		45'000.00		43'754.70	
11.318.4	Assurances RC - vol etc	5'961.40		5'500.00		5'311.20	
11.318.5	Emoluments	290.00		500.00		200.00	
11.319.0	Cotisations à institutions	11'891.95		12'300.00		11'573.20	
11.319.1	Frais divers	835.45		3'500.00		1'736.10	
11.351	Etat de Vaud, participation transports publics	78'596.05		81'500.00		67'488.25	
11.352.1	Projet AggloRivelac	3'834.00		4'000.00		2'649.00	
11.352.2	Projet Cooridat	6'180.70		3'300.00		797.90	
11.352.3	Participation assainissement des Saviez	142.90		300.00		191.30	
11.352.5	Plaine du Chablais / demoustication	3'045.65		6'000.00		615.15	
11.365	Aides et subventions	12'460.20		12'000.00		15'886.25	
11.365.1	Mérites sportifs ou autres	300.00		500.00		400.00	
11.431	Emoluments		45'415.00		20'000.00		107'033.32
11.431.1	Emoluments pour surfaces publicitaires		2'930.00		2'000.00		2'615.00
11.436	Remboursements de tiers		2'541.60		1'000.00		1'832.70
11.490	Part frais administratifs SDIS		9'900.00		9'900.00		9'900.00

Rubrique	Titre	Comptes 2023		Budget 2023		Comptes 2022	
		charges	revenus	charges	revenus	charges	revenus
16	Tourisme	10'834.62	4'881.00	10'000.00	5'000.00	21'365.05	6'714.00
16.301	Traitement du personnel	8'220.72		6'000.00		8'923.71	
16.309	Autres charges	2'613.90		3'000.00		12'441.34	
16.317	Animations Village Frais			1'000.00			
16.406	Taxe de séjour		4'881.00		5'000.00		6'714.00

11.309 *La Municipalité a proposé à la concierge d'effectuer une formation spécialisée dans le cadre de son activité. Le montant n'avait pas été prévu au budget.*

11.310.2 *A la suite de la démission d'un employé de voirie, une offre d'emploi pour un nouvel engagement a été publiée dans la presse, laquelle coûte CHF 2'000.00.*

11.315.2 *Dans le cadre de la Cooridat, il a été décidé d'engager le bureau d'études Navitas Consilium pour l'établissement d'une planification énergétique du Haut-Lac, afin de répondre à une exigence cantonale.*

11.315 – 11.318.2

C.f. préavis no 24/ 2021-2026 « Demande de crédits complémentaires au budget de fonctionnement de l'année 2023 ».

Rubrique	Titre	Comptes 2023		Budget 2023		Comptes 2022	
		charges	revenus	charges	revenus	charges	revenus
2	FINANCES	402'345.60	3'498'903.87	143'200.00	2'862'500.00	829'310.80	3'749'378.97
20	Comptabilité gén, caisse, cont		479.65				26'606.00
20.436	Remboursements de tiers		479.65				26'606.00
21	Impôts	75'022.43	3'413'704.36	45'000.00	2'814'500.00	88'949.96	3'661'037.85
21.318	Emoluments	20'264.52		20'000.00		20'347.48	
21.330	Défalcations-rembt impôts	54'757.91		25'000.00		68'602.48	
21.400.1	Impôt sur le revenu		1'153'336.39		1'100'000.00		1'354'966.85
21.400.2	Impôt sur la fortune		136'878.91		120'000.00		131'174.24
21.400.3	Impôt à la source		140'910.55		100'000.00		109'928.61
21.400.4	Impôt des frontaliers		1'122'947.00		910'000.00		916'742.45
21.401.1	Impôt sur le bénéfice net		199'359.95		60'000.00		298'253.40
21.401.2	Impôt sur le capital		50'345.80		10'000.00		9'101.35
21.401.3	Impôt complémentaire immeubles		51'372.95		20'000.00		49'964.95
21.402	Impôt foncier		293'899.60		280'000.00		287'918.60
21.404	Droits de mutations		54'608.40		50'000.00		136'161.15
21.405	Impôt successions et donations		13'156.30		500.00		
21.406	Taxes diverses		5'450.00		4'500.00		5'500.00
21.409	Impôts récupérés(défalcations)		7'823.40				19'765.23
21.410	Patentes		36'186.35		40'000.00		45'918.10
21.411	Redevance R.E.		100'779.65		90'000.00		92'479.60
21.436	Remboursement de frais		3'629.44		1'500.00		3'903.47
21.441	Gains immobiliers		19'476.45		20'000.00		167'139.70
21.451	Contribution cantonale		23'543.22		8'000.00		32'120.15
22	Service financier	120'560.84	55'023.86	98'200.00	48'000.00	190'474.09	61'735.12
22.318	Frais bancaires	2'069.85		2'500.00		4'163.67	
22.329	Intérêts bonifiés s/contr.	240.69		1'000.00		268.42	
22.330	Defalcations, pertes sur débiteurs	578.30					
22.352	Fonds péréquation (alimentation)	117'672.00		94'700.00		186'042.00	
22.422	Revenu capitaux patr financier		13'695.60		13'000.00		15'779.97
22.425	Revenu capitaux patrimoine adm		41'328.26		35'000.00		45'955.15
23	Amortissements, réserves	206'762.33	29'696.00			549'886.75	
23.380	Versements fonds de réserves	206'762.33				549'886.75	
23.480	Prélèvement sur fond de réserve		29'696.00				

2022	Acomptes facturés	Décompte final	Différence
Facture sociale (péréquation indirect)	CHF 657'072.00	CHF 802'516.00	CHF 145'444.00
Alimentation fonds de péréquation	CHF -54'308.00	CHF 193'115.00	CHF 247'423.00
Réforme policière	CHF 72'382.00	CHF 92'742.00	CHF 20'360.00
Totaux	CHF 476'443.00	CHF 848'559.00	CHF 372'116.00

2023 provisoire	Acomptes facturés	estimation	Différence
Facture sociale (péréquation indirect)	CHF 709'741.00	CHF 713'373.00	CHF 3'632.00
Alimentation fonds de péréquation	CHF 94'670.00	CHF 117'791.00	CHF 23'121.00
Réforme policière	CHF 81'499.00	CHF 80'737.00	CHF -762.00
Totaux	CHF 675'145.00	CHF 1'081'020.00	CHF 405'875.00

Rubrique	Titre	Comptes 2023		Budget 2023		Comptes 2022	
		charges	revenus	charges	revenus	charges	revenus
3	DOMAINES ET BATIMENTS	390'306.00	448'164.45	421'100.00	399'200.00	339'964.35	426'096.49
31	Terrain	158.74	48'775.75	1'500.00	46'900.00	71.30	47'986.55
31.301	Traitement du personnel	131.44		1'500.00		44.00	
31.314	Entretien des terrains	27.30				27.30	
31.423	Location des terrains agricoles		17'460.90		17'600.00		17'460.90
31.423.1	Droit de superficie parcelle 175 (nov.2013-50 ans)		24'928.45		23'000.00		24'139.25
31.423.2	Location terrains divers		5'486.40		5'400.00		5'486.40
31.435	Vignes		900.00		900.00		900.00
32	Forêts et pâturages	29'223.21		50'700.00		39'050.59	800.00
32.301	Traitement du personnel	4'802.91		6'000.00		9'597.44	
32.311.1	Achat machines et matériel	45.35				488.05	
32.313	Achat de plants et divers			4'000.00		1'560.00	
32.314	Entretien des forêts	24'184.95		30'000.00		24'579.45	
32.319	Taxes, cotisations, frais divers	190.00		300.00		190.00	
32.352	Vallon de la Tinière			10'400.00		2'635.65	
32.436	Remboursement de tiers						800.00
35	Bâtiments communaux	360'924.05	399'388.70	368'900.00	352'300.00	300'842.46	377'309.94
350	Collège	70'780.96	96'777.90	62'600.00	85'100.00	61'987.95	86'531.00
350.301	Traitement du personnel	32'180.18		38'000.00		37'263.17	
350.311	Achat de matériel	2'865.85		2'500.00		3'547.07	
350.312	Electricité et chauffage	5'777.10		9'000.00		5'316.80	
350.314	Entretien collège et grande salle	16'955.55		8'000.00		11'594.05	
350.314.1	Entretien local voirie II (ancien local du feu)			500.00			
350.318	Téléphone	1'500.00		1'100.00		1'183.95	
350.318.1	Honoraires, frais d'études, taxes	304.20				237.90	
350.318.2	Assurances de choses	4'198.08		3'500.00		2'845.01	
350.331	Amortissements travaux	7'000.00					
350.427	Location salles de classe + gymn		83'000.00		83'000.00		83'332.00
350.427.1	Location salle du collège		3'800.00		2'000.00		1'850.00
350.435	Recettes, panneaux voltaïques		2'751.90				
350.436	Remboursement de frais		178.00		100.00		1'301.00
350.451	Subventions		48.00				48.00
350.480	Prélèvement s/fonds de réserve		7'000.00				

Rubrique	Titre	Comptes 2023		Budget 2023		Comptes 2022	
		charges	revenus	charges	revenus	charges	revenus
351	Maison de Commune	107'647.61	72'797.80	117'100.00	73'100.00	74'095.06	73'147.00
351.301	Traitement du personnel	8'775.78		9'000.00		8'391.35	
351.308	Personnel intérimaire facturé par des tiers	290.75		700.00		799.70	
351.311	Achat de matériel divers	9'372.95		13'200.00		909.00	
351.312	Electricité et chauffage	6'143.10		9'000.00		4'402.05	
351.314	Entretien	35'231.15		36'000.00		11'404.05	
351.318	Assurances de choses	1'976.48		2'500.00		2'282.16	
351.318.1	Frais, taxes	217.40		400.00		266.75	
351.322	Intérêts passifs	14'340.00		15'000.00		14'340.00	
351.331	Amortissement rénovation enveloppe et Appt	31'300.00		31'300.00		31'300.00	
351.423	Locations		71'640.00		72'000.00		72'055.00
351.436	Remboursements de frais		1'157.80		1'100.00		1'092.00

32.352 *Les travaux annoncés par la commune de Villeneuve n'ont pas été réalisés.*

350.318 *L'abonnement pour le débit du wifi a dû être modifié pour répondre à une utilisation plus intense (p.ex. tableaux interactifs).*

350.318.2 *L'assurance a été réadaptée à la suite de l'installation des panneaux photovoltaïques.*

350.331 et

350.480 *Amortissement et prélèvement sur le fonds de réserve, pour le préavis no 05 / 2021-2026 « Installation d'une centrale photovoltaïque sur le toit du Collège ».*

350.314 *C.f préavis no 24/ 2021-2026 « Demande de crédits complémentaires au budget de fonctionnement de l'année 2023 ».*

Rubrique	Titre	Comptes 2023		Budget 2023		Comptes 2022	
		charges	revenus	charges	revenus	charges	revenus
352	Autres bâtiments	11'576.81	3'000.00	8'000.00	3'000.00	3'836.55	3'000.00
352.301	Traitement du personnel	6'576.86		1'500.00		979.80	
352.312	Electricité	1'031.50		1'000.00		727.10	
352.314.3	Aménagement abri du bus			500.00			
352.314.4	Entretien du dépôt de voirie	2'957.25		4'000.00		1'210.05	
352.318	Assurances de choses	499.20		400.00		428.90	
352.352.1	Stand tir intercommunal de la Barmaz, Villeneuve	512.00		600.00		490.70	
352.423	Locations		3'000.00		3'000.00		3'000.00
353	Le Lavoir	3'631.74	950.00	7'000.00	100.00	4'981.34	650.00
353.301	Traitement du personnel	1'664.52		2'300.00		1'958.15	
353.311	Achat de matériel			500.00		345.60	
353.312	Electricité - chauffage	1'544.35		3'500.00		2'212.65	
353.314	Entretien	280.95		500.00		351.53	
353.318	Assurances de choses	141.92		200.00		113.41	
353.427	Lavoir, location		900.00		100.00		600.00
353.436	Remboursement de tiers		50.00				50.00
354	Abri PC	7'513.07		2'900.00		5'533.35	
354.312	Electricité - chauffage	2'546.05		1'200.00		421.65	
354.314	Entretien	3'877.70		500.00		3'885.50	
354.318	Assurances de choses	1'089.32		1'200.00		1'226.20	

353.427 *Le nombre de locations du Lavoir a augmenté en 2023. Ces locations sont aléatoires et difficiles à estimer au budget.*

354.312 *Les acomptes de Romande Énergie ont été ajustés à la suite d'un relevé de compte plus élevé pour la période 2022-2023.*

354.314 *Une inspection approfondie des installations électriques et de la ventilation dans l'abri de protection civile était nécessaire. Par la suite, des travaux de mise en conformité ont dû être faits.*

Rubrique	Titre	Comptes 2023		Budget 2023		Comptes 2022	
		charges	revenus	charges	revenus	charges	revenus
355	Caserne service du feu	159'773.86	225'863.00	171'300.00	191'000.00	150'408.21	213'981.94
355.301	Traitement du personnel	5'311.70		6'000.00		5'208.71	
355.308	Personnel intérimaire facturé par des tiers	508.90				218.10	
355.312	Electricité (acheminement)			900.00			
355.312.1	Electricité / chauffage	18'359.15		21'000.00		14'659.20	
355.314	Entretien	42'518.40		25'000.00		17'056.35	
355.314.1	Entretien panneaux photovoltaïques	206.80		1'000.00			
355.318	Assurances de choses	3'545.63		3'300.00		2'794.27	
355.319	Frais divers	782.10		1'000.00		772.95	
355.322	Intérêts passifs	10'429.18		15'000.00		11'630.63	
355.331	Amortissement	67'056.00		87'000.00		87'012.00	
355.380	Attribution fonds de réserve (rénovation)	11'056.00		11'100.00		11'056.00	
355.435	Recettes, panneaux voltaïques		10'073.00		6'000.00		6'797.50
355.436	Remboursement de frais		11'539.85				
355.452	Participations communales		204'250.15		185'000.00		207'184.44

355.331 *L'amortissement du mobilier a été pris en compte durant 10 ans, comme prévu au préavis no 10 / 2011-2016 « Demande de crédit pour la construction de la caserne du SDIS du Haut-Lac ». Le délai étant échu, il ne peut en conséquence plus être comptabilisé.*

355.314 *C.f préavis no 24/ 2021-2026 « Demande de crédits complémentaires au budget de fonctionnement de l'année 2023 ».*

Rubrique	Titre	Comptes 2023		Budget 2023		Comptes 2022	
		charges	revenus	charges	revenus	charges	revenus
4	TRAVAUX	1'038'575.65	766'354.62	833'300.00	514'100.00	972'680.20	710'212.09
43	Routes	532'866.34	327'020.36	365'300.00	133'400.00	524'284.51	331'390.55
43.301	Traitement du personnel	67'523.33		75'000.00		60'372.22	
43.306	Indemnisation et remboursement de frais	882.75		600.00		405.75	
43.311.1	Achat matériel + outillage	74'041.56		55'000.00		22'654.59	
43.312	Eclairage public, électricité	26'505.80		25'500.00		15'461.15	
43.314.1	Entretien du réseau routier	39'203.07		42'000.00		22'036.25	
43.314.2	Entretien éclairage public			12'000.00		7'769.60	
43.315	Entretien véhicule, outillage	14'261.50		15'000.00		29'043.10	
43.316	Location place parc	10'560.00		10'600.00		10'560.00	
43.318	Taxes + assurances véhicule	1'210.50		3'200.00		4'907.50	
43.318.1	Frais, taxes	3'996.90		3'500.00		5'037.05	
43.318.5	Honoraires et frais d'expertise	1'410.10		15'000.00			
43.331	Amortissement véhicule	19'939.50		19'900.00		19'939.55	
43.331.1	Amortissement chemin 35C (SAFFourches)			3'900.00		44'188.75	
43.331.2	Amortissement réaménagement RC 726	221'531.33		32'300.00		230'109.00	
43.331.3	Amortissement traversée village	51'800.00		51'800.00		51'800.00	
43.427	Location places de parc		6'600.00		6'500.00		6'600.00
43.427.1	Parcage domaine public		10'749.48		7'000.00		9'267.00
43.427.2	Location de place de Parc sur parcelle no 199		13'400.00		12'000.00		13'200.00
43.436	Remboursement de traitements / tiers						475.00
43.480	Prélèvement sur fonds de réserve		296'270.88		107'900.00		301'848.55

43.314.2 *Le budget inclut le remplacement de mâts d'éclairage public endommagés lors d'accidents, lorsque l'auteur des dommages n'est pas identifié. Il n'y a eu aucun cas en 2023.*

43.331 *Dernier amortissement du véhicule selon le préavis no 30 /2011-2016 « Achat d'un véhicule communal ».*

43.331.2 *Afin de faciliter le passage au nouveau plan comptable, et comme les conclusions du préavis no 12 / 2016-2021 « Réaménagement de la C726 » le permettent, un amortissement exceptionnel a été comptabilisé.*

43.480 *Prélèvement sur le fonds de réserve pour les amortissements selon les conclusions de divers préavis.*

43.311.1 *C.f préavis no 24/ 2021-2026 « Demande de crédits complémentaires au budget de fonctionnement de l'année 2023 ».*

Rubrique	Titre	Comptes 2023		Budget 2023		Comptes 2022	
		charges	revenus	charges	revenus	charges	revenus
44	Parcs, promenades, cimetières	68'193.16	17'387.00	92'200.00	15'000.00	53'758.65	5'918.00
44.301	Traitement du personnel	14'501.58		25'000.00		30'323.48	
44.308	Personnel intérimaire facturé par des tiers	71.75					
44.311	Achat matériel + outillage	510.75		2'000.00		3'739.90	
44.313	Fournitures diverses	7'051.05		9'000.00		6'007.45	
44.314	Jardin d'enfants			500.00		45.25	
44.314.1	Entretien parcs - cimetière	27'710.30		31'000.00		8'510.55	
44.314.2	Place de jeux	98.30		3'000.00		2'292.74	
44.315	Entretien machines et materiel	476.70		2'200.00		2'705.95	
44.318	Frais, taxes	503.73		1'500.00		133.33	
44.331	Amortissements rénovation jardin d'enfants "petit parc"	17'269.00		15'000.00			
44.365	Village fleuri - participation			3'000.00			
44.427	Redevances etc.,						5'800.00
44.436	Remboursement de frais		118.00				118.00
44.480	Prélèvement sur fond de réserve		17'269.00		15'000.00		

Rubrique	Titre	Comptes 2023		Budget 2023		Comptes 2022	
		charges	revenus	charges	revenus	charges	revenus
45	Ordures ménagères	124'682.82	124'862.82	115'200.00	115'200.00	108'833.84	108'833.84
45.301	Traitement du personnel	9'912.65		11'000.00		13'400.84	
45.301.1	Traitement personnel compost.	556.90		1'000.00		1'271.91	
45.301.2	Traitement du personnel Ecopoint	9'169.52		12'500.00		10'242.91	
45.311	Achat et entretien matériel	4'019.90		12'600.00		1'055.53	
45.315	Entretien-maintenance	7'359.13		6'400.00		9'132.95	
45.318	Frais de ramassage	34'087.80		31'000.00		33'768.79	
45.318.1	Transports (compost)	4'467.22		5'000.00		3'684.81	
45.318.3	Frais, Commissions Cartes déchets (Concardis)	830.70		1'000.00		978.87	
45.318.4	Déchetterie mobile	3'712.50		5'500.00		4'282.50	
45.319	Frais divers	1'047.49		1'000.00		1'304.74	
45.331	Amortissement P31/2016-2021 (Modification des conteneurs de type « Molok »)	4'123.15		4'500.00		4'123.15	
45.352	Elimination des ordures	17'992.08		17'000.00		14'505.57	
45.352.1	Recyclage compost	4'202.18		3'500.00		3'141.47	
45.352.3	Recyclage verre	992.07		900.00		934.50	
45.352.4	PERTRAN péréquation des transport (TVA exclue)	1'299.50		1'200.00		1'436.61	
45.381	Attribution fonds de réserve	20'910.03		1'100.00		5'568.69	
45.434	Taxe élimination des ordures		62'659.25		59'000.00		53'218.30
45.434.1	Vente carte déchets		444.52		200.00		97.51
45.434.2	Taxes forfaitaires habitants		39'286.55		35'000.00		29'926.59
45.434.3	Taxes forfaitaire entreprises		20'533.35		18'000.00		21'308.30
45.435	Recettes diverses		1'939.15		3'000.00		4'283.14

45.352.1 Certains déchets compostables déposés à la Satom de Villeneuve ont été rejetés en raison de leur mauvaise qualité, notamment des sachets plastiques et divers déchets inacceptables, ce qui a entraîné une augmentation significative du prix à la tonne.

45.381 Le bilan positif de l'exercice 2023 permet de réduire le solde du compte 9180.45 "Avances aux financements des déchets". Il est important de rappeler que le résultat du chapitre relatif aux ordures ménagères (45) doit être autofinancé.

45.435 La rémunération pour le verre a diminué. Le papier ne peut plus être valorisé.

Rubrique	Titre	Comptes 2023		Budget 2023		Comptes 2022	
		charges	revenus	charges	revenus	charges	revenus
46	Réseaux d'égouts, d'épuration	273'891.29	273'891.29	248'800.00	248'800.00	264'069.70	264'069.70
46.301	Traitement du personnel	2'475.00		2'200.00		3'038.52	
46.308	Personnel intérimaire facturé par des tiers			1'500.00		392.10	
46.309	Autres charges			1'000.00			
46.312	Electricité	1'698.12		1'500.00		691.91	
46.314.2	Entretien des canalisations	41'044.83		40'000.00		14'800.19	
46.314.3	Collecteur Praz-Riond					430.36	
46.314.6	Entretien STAP	25'604.36		11'000.00		5'796.05	
46.318.3	Honoraires, frais d'études			5'000.00			
46.322	Intérêts passifs			1'500.00			
46.331	Amortissement P22/2011-2016 (SAFFourches)	40'200.00		40'200.00		40'200.00	
46.331.1	Amortissement P.11/2021-2026			11'500.00			
46.352.3	EPUDEHL traitement eaux usées	154'985.00		125'400.00		111'059.98	
46.352.4	Taxe fédérale sur les eaux usées	7'883.98		8'000.00		7'920.00	
46.381	Attribution fonds de réserves					79'740.59	
46.427	Location sous-compteur		800.00		400.00		600.00
46.434.1	Taxes de raccordements		4'696.00		1'500.00		9'591.80
46.434.2	Taxes égouts et épuration		263'946.60		230'000.00		253'877.90
46.481	Prélèvement sur fonds de réserve		4'448.69		16'900.00		
47	Cours d'eau et digues	38'942.04	23'193.15	11'800.00	1'700.00	21'733.50	
47.314.1	Entretien ECF canal du Haut-Lac	23'687.27		2'800.00			
47.314.2	Entretien canal Pra-Riond	14'431.80		7'000.00		8'077.50	
47.351	ECF Rhône 3, participation	123.00		2'000.00		441.00	
47.351.1	ECF canal du Haut-Lac, participation	699.97				13'215.00	
47.451	Subventions cantonales		23'193.15		1'700.00		

46.314.6 Lors de l'élaboration du budget, EPUDEHL n'avait pas prévu des travaux concernant la STAP (station de pompage) aussi conséquents.

47.314.1 et

47.314.2 Certains travaux d'entretien des canaux n'étaient pas prévus lors de l'élaboration du budget. Ces travaux étant subventionnés par l'État, le compte concernant cette subvention (47.451) est en forte augmentation.

Rubrique	Titre	Comptes 2023		Budget 2023		Comptes 2022	
		charges	revenus	charges	revenus	charges	revenus
5	INSTRUCTION PUBLIQUE ET CULTES	448'587.13		456'300.00		436'176.54	
52	Enseignement secondaire	439'587.50		439'800.00		427'264.50	
52.351	Ecole de musique	8'825.50		9'000.00		8'388.50	
52.352.3	ASPIHL	430'762.00		430'800.00		418'876.00	
54	Orientation professionnelle	800.30		900.00		761.90	
54.352	Participation bureau OP	800.30		900.00		761.90	
58	Temples et cultes	8'199.33		15'600.00		8'150.14	
58.301	Traitement du personnel	865.69		1'500.00		1'169.87	
58.308.1	Personnel intérimaire (organiste et autres)	4'241.00		5'000.00		3'661.00	
58.311	Achat matériel			2'500.00			
58.312	Electricité et chauffage	365.55		600.00		340.60	
58.314	Entretien de l'église					250.00	
58.318	Assurances de choses	503.89		500.00		407.37	
58.352	Paroisse catholique	2'223.20		3'000.00		2'321.30	
58.352.1	Paroisse de langue allemande			2'500.00			

52.352.3 Les comptes de l'ASPIHL n'ont pas été clôturés et transmis d'ici le 31 mars, conformément aux statuts de l'association. En conséquence, les montants prévus pour le budget ont été utilisés pour finaliser le bouclage des comptes lors du contrôle de la société fiduciaire.

58.352.1 Nous sommes toujours dans l'attente d'une décision officielle quant à notre contribution financière à la Paroisse catholique de langue allemande.

Rubrique	Titre	Comptes 2023		Budget 2023		Comptes 2022	
		charges	revenus	charges	revenus	charges	Revenus
6	POLICE	680'888.20	475'129.27	675'800.00	438'700.00	612'288.74	415'580.51
60	Administration	427.20		200.00		152.60	
60.352	Participations diverses	427.20		200.00		152.60	
61	Corps de police	104'213.92	8'367.77	150'900.00	20'000.00	107'934.95	5'290.00
61.301	Traitement du personnel	13'476.69		3'000.00		8'508.55	
61.308	Personnel intérimaire facturé par des tiers			40'000.00			
61.309	Autres charges	2'568.88		20'000.00		100.00	
61.314	Entretien Machine et Matériel	6'662.35		6'400.00		6'590.40	
61.351	Prestations police cantonale	81'506.00		81'500.00		92'736.00	
61.431	Emoluments				10'000.00		
61.437	Amendes		8'367.77		10'000.00		5'290.00
62	Contrôle des habitants	63'563.38	14'574.80	66'300.00	15'000.00	61'438.29	16'738.00
62.301	Traitement du personnel	50'944.30		52'500.00		48'910.60	
62.309	Autres charges	3'107.50		3'400.00		3'084.85	
62.310	Imprimés - fournitures etc			200.00			
62.318	Frais divers	9'453.25		10'000.00		9'393.45	
62.318.1	Frais, commission CC	58.33		200.00		49.39	
62.431	Emoluments		14'574.80		15'000.00		16'738.00

61.301 *Ce compte concerne le salaire du personnel habilité à contrôler et amender le stationnement sur le domaine public, le personnel de voirie pour le temps utilisé pour la gestion des déchets sauvages, ainsi que les heures de l'administration pour le suivi administratif de ces dossiers.*

61.308 *Le projet concernant l'engagement d'un ASP (assistant de sécurité publique) en collaboration avec d'autres communes est reporté.*

61.437 *Il s'agit de l'encaissement des avis d'infraction notifiés lors des contrôles sur le domaine public (en relation avec le compte 61.301).*

Rubrique	Titre	Comptes 2023		Budget 2023		Comptes 2022	
		charges	revenus	charges	revenus	charges	Revenus
65	Défenses contre l'incendie	490'327.00	452'186.70	442'400.00	403'700.00	426'119.80	393'552.51
65.301	Traitement du personnel	8'262.39		10'000.00		8'046.83	
65.301.300	Soldes	347'398.10		285'300.00		289'008.15	
65.303.100	Cotisations AVS-AC...	18'941.50		13'000.00		12'897.15	
65.309.100	Charges diverses (frais de cours)	5'764.81		7'500.00		4'900.14	
65.310.100	Imprimés et fournitures de bureau	1'123.60		2'500.00		2'136.10	
65.311.100	Achat matériel et équipement	4'231.91		8'000.00		3'352.58	
65.311.600	Achat de matériel	10'250.39		12'000.00		8'547.86	
65.312.400	Achat carburant	6'538.48		10'800.00		8'119.29	
65.314.2	Entretien bornes hydrantes	6'812.15		5'000.00		4'189.10	
65.315.100	Entretien matériel / équipement	4'469.90		5'000.00		5'374.50	
65.316.200	Location d'objet mobilier	1'738.27		2'000.00		1'738.26	
65.316.300	Location Programme informatique	8'400.00		8'400.00		13'233.60	
65.316.400	Leasing Véhicules	12'553.80		12'600.00		12'553.80	
65.317.100	Subsistance, réceptions	14'453.38		15'900.00		12'831.89	
65.318.200	Frais téléphone, concessions radio	4'777.80		6'000.00		5'256.00	
65.318.600	Primes d'assurances	8'505.10		8'500.00		8'332.70	
65.319.100	Impôts, taxes, cotisations et frais divers	16'205.42		20'000.00		15'701.85	
65.390.101	Participation frais administratifs	9'900.00		9'900.00		9'900.00	
65.436.100	Remboursement de tiers		32'817.00		15'000.00		21'245.75
65.441.100	Part à des recettes cantonales		59.55		100.00		64.55
65.452.100	Participations de communes		241'444.75		255'200.00		210'535.81
65.465.100	Subside ECA		169'465.40		125'000.00		151'906.40
65.465.200	Subside ECA informatique		8'400.00		8'400.00		9'800.00
66	Protection civile	22'356.70		16'000.00		16'643.10	
66.311.1	Achat de matériel PRU	9'348.75					
66.352	ORPCI - frais d'exploitation	13'007.95		16'000.00		16'643.10	

66.311.1 C.f préavis no 24/ 2021-2026 « Demande de crédits complémentaires au budget de fonctionnement de l'année 2023 ».

Rubrique	Titre	Comptes 2023		Budget 2023		Comptes 2022	
		charges	revenus	charges	revenus	charges	Revenus
7	SECURITE SOCIALE	928'908.72		947'300.00		1'006'535.70	2'654.79
72	Prévoyance sociale cantonale	733'825.51		729'900.00		817'094.59	2'654.79
72.351	Prévoyance sociale	713'241.20		709'800.00		802'242.00	
72.352	ARASAPE participation	1'009.92		1'100.00		1'488.06	
72.366	Allocations de naissances	800.00		2'000.00		1'800.00	
72.366.1	Aides individuelles	17'324.39		13'000.00		11'564.53	
72.366.2	Aides Jeunesse	1'450.00		4'000.00			
72.452	Participations associations						2'654.79
73	Santé publique	195'083.21		217'400.00		189'441.11	
73.365	Subventions diverses	195'083.21		217'400.00		189'441.11	
8	SERVICES INDUSTRIELS	215'614.73	215'614.73	186'000.00	186'000.00	213'632.13	213'632.13
81	Service des eaux	215'614.73	215'614.73	186'000.00	186'000.00	213'632.13	213'632.13
81.301	Traitement du personnel	3'493.94		2'400.00		2'837.92	
81.308	Personnel intérimaire facturé par des tiers	1'573.90		5'000.00		2'889.00	
81.309	Autres charges	3'987.98		5'000.00		2'018.90	
81.312	Achat d'eau	122'997.14		136'000.00		125'230.74	
81.314	Entretien du réseau	15'918.49		30'000.00		9'209.36	
81.318	Frais de mise à jour plans			1'000.00			
81.381	Attribution fonds de réserve	67'643.28		6'600.00		71'446.21	
81.427	Location des compteurs		6'541.75		6'000.00		6'410.50
81.434	Taxes de raccordements		5'635.20		2'000.00		11'510.25
81.435	Vente d'eau		161'245.20		145'000.00		155'968.40
81.435.01	Vente d'eau - taxe d'abonnement		24'692.50		18'000.00		21'975.00
81.435.2	Vente d'eau - taxe sprinkler		5'000.00		2'500.00		3'000.00
81.436	Remboursement de tiers		12'500.08		12'500.00		14'767.98
	<i>Total charges</i>	5'028'073.87		4'640'400.00		5'326'544.60	
	<i>Total revenus</i>		5'496'620.64		4'456'400.00		5'670'519.75
	<i>Excédent charges</i>			184'000.00			
	<i>Excédent revenus</i>		468'546.77				343'975.15

BILAN

Rubrique	Titre	Comptes 2023		Comptes 2022		actifs	passifs
		actifs	passifs	actifs	passifs		
9	BILAN	9'681'580.16	9'681'580.16	9'722'475.88	9'722'475.88		
91	ACTIF	9'681'580.16		9'722'475.88			
910	DISPONIBILITES	2'604'708.76		2'463'781.40			
9100	Caisse	4'477.90		4'649.90			
9100	Caisse	4'477.90		4'649.90			
9101	Compte de chèque postaux	1'551'796.47		1'285'400.82			
9101	Comptes de chèques postaux	1'481'882.17		1'215'426.52			
9101.01	POSTFINANCE, INVESTISSEMENT	69'914.30		69'974.30			
9102	Banques	1'048'434.39		1'173'730.68			
9102	BCV, compte courant 812.22.20	899'727.38		1'025'009.67			
9102.01	BCV, compte courant T5249.69.41	148'707.01		148'721.01			
911	DEBITEURS	1'380'041.46		1'427'913.17			
9112	Impôts à encaisser	594'583.42		683'388.67			
9112	Débiteurs, Recette Etat	594'583.42		683'388.67			
9115	Débiteurs	767'616.24		731'657.28			
9115	Débiteurs	543'573.28		548'619.17			
9115.01	Débiteurs (transitoire)	52'343.41		34'113.46			
9115.462	Débiteurs décomptes épuration	171'699.55		148'924.65			
9119	Autres créances	17'841.80		12'867.22			
9119.1	TVA-cptes fonctionnement épur.	13'972.09		9'742.98			
9119.2	TVA-cptes investissement épur.			50.36			
9119.3	TVA à récup. Fonct eau	1'893.66					
9119.450	TVA à récupérer fonctionnement ordures	1'976.05		3'073.88			
912	PLACEMENTS PATRIMOINE FINANC.	1'797'565.39		1'810'384.89			
9120	Titres & placements	790'765.39		803'584.89			
9120.2	BR 4000101 - cpte épargne	44'170.68		43'783.97			
9120.3	BCV CO Plac. No 0927.04.28	154'055.30		154'069.30			
9120.6	BCV, cpts placement 910.51.54 - service des eaux	366'872.35		366'886.35			
9120.7	BCV 5133.64.56 cpte placement entreprise (Epuraton)	224'963.05		224'977.05			
9120.8	BCV No 0096.88.35 - Fête au village	704.01		13'868.22			

Rubrique	Titre	Comptes 2023		Comptes 2022		actifs	passifs
		actifs	passifs	actifs	passifs		
9123	Terrains & bâtiments	1'006'800.00		1'006'800.00			
9123.1	Immeubles patrimoine financier	1'006'800.00		1'006'800.00			
913	ACTIFS TRANSITOIRES	147'274.65		27'156.75			
9138	Actifs transitoires	147'274.65		27'156.75			
9138.2	Ass.Propr.Forestiers - avance	7'000.00		7'000.00			
9138.6	Service des travaux - avance	500.00		500.00			
9138.9	Divers	139'774.65		19'656.75			
914	PATRIMOINE ADMINISTRATIF	3'654'993.95		3'875'333.69			
9141	Ouvrages génie civil	1'281'225.74		1'388'653.23			
9141.03.01	Part SAFFourches EC/EU - P. 22/2006-2011	133'468.01		173'668.01			
9141.16	Réaménagement RC726 - P. 12/2016-2021			221'531.33			
9141.21	Modification des Conteneurs de type "Molok", Préavis 31/2016-2021	24'738.95		28'862.10			
9141.22	Modération de trafic à la route du Village, P. 47/2016-2021	1'078'844.08		931'100.89			
9141.23	P.11/2021-2026 - Travaux de finalisation du plan d'affectation communal (PACom)	37'174.70		26'490.90			
9141.24	P.11/2021-2026 - Réfection d'un collecteur d'eaux usées, mise en place d'une station de pompage sur la parcelle 222 et modification de la station de pompage existante	7'000.00		7'000.00			
9143	Bâtiments & constructions	2'155'667.21		2'248'639.96			
9143.1	Immeubles patrimoine adm.	1.00		1.00			
9143.10	Caserne du SDIS du Haut-Lac - construction - P. 10/2011-2016	1'260'333.59		1'327'389.59			
9143.16	Maison commune - rénovation enveloppe +2 appartements P. 21/2016-2021	723'343.37		754'643.37			
9143.18	P. 05/2021-2026 : Installation d'une centrale photovoltaïque sur le toit du collège	36'883.70		26'430.95			
9143.22	Crédit d'étude pour la réalisation d'une déchetterie et d'un bâtiment pour le service de voirie	12'199.50					
9143.23	Rénovation du jardin d'enfants dit "Petit parc" 2ème partie	122'906.05		140'175.05			
9145	Forêts	218'100.00		218'100.00			
9145	Forêts	218'100.00		218'100.00			
9146	Mobilier, machines	1.00		19'940.50			
9146	Mobilier	1.00		1.00			
9146.01	Achat véhicule communal - P.30/2011-2016			19'939.50			

Rubrique	Titre	Comptes 2023		Comptes 2022		actifs	passifs
		actifs	passifs	actifs	passifs		
915	PRETS ET CAPITAUX DE DOTATIONS	55'551.00		55'551.00			
9153	Titres & papiers-valeurs	55'551.00		55'551.00			
9153	Titres et papiers valeurs	55'551.00		55'551.00			
918	AVANCES AUX FINANCEMENTS SPECIAUX	41'444.95		62'354.98			
9180.45	Avances aux financements des déchets	41'444.95		62'354.98			
92	PASSIF		9'681'580.16		9'722'475.88		
920	ENGAGEMENTS COURANTS		669'443.78		676'240.56		
9200	Créanciers		669'443.78		676'240.56		
9200	Créanciers		635'225.58		650'524.63		
9206.45	Comptes courants créanciers recharges cartes déchets		13'609.95		13'263.01		
9209.01	TVA - Epuration des eaux		10'865.23		8'880.97		
9209.2	TVA due eau		2'847.35		49.98		
9209.45	TVA due ordures		6'895.67		3'521.97		
922	EMPRUNTS MOYEN & LONG TERME		1'550'000.00		1'635'000.00		
9221	Emprunt par obligation simple		1'550'000.00		1'635'000.00		
9221.10	ATF 5294.79.98 - 10 ans à 1.8% (caserne)		450'000.00		505'000.00		
9221.11	ATF 5339.49.24 - 5 ans à 1.05% (caserne)		200'000.00		230'000.00		
9221.14	POSTFINANCE, investissements Maison de commune		900'000.00		900'000.00		
925	PASSIFS TRANSITOIRES		69'588.15		31'288.50		
9258	Passifs transitoires		69'588.15		31'288.50		
9258.350	Cautions Locations L'arennaz et le Lavoir		200.00		200.00		
9258.7	Fête au Village - réserve		704.01		13'868.22		
9258.9	Divers		68'684.14		17'220.28		
928	FONDS DE RESERVE		4'615'194.94		5'071'140.30		
9280	Fonds rés. recettes affectées		814'328.25		751'133.66		
9280.5	Service des Eaux		653'771.83		586'128.55		
9280.6	Epuration		160'556.42		165'005.11		

9120.8 et

9258.7 Ces comptes sont inclus dans le bilan de la Commune en raison de l'organisation quadriennale de la fête au village à Rennaz. Cette fête est gérée par une association créée spécifiquement pour cet événement et dissoute une fois les comptes clôturés. Le comité d'organisation de la fête est distinct de la Municipalité, il fonctionne de manière autonome.

Rubrique	Titre	Comptes 2023		Comptes 2022		actifs	passifs
		actifs	passifs	actifs	passifs		
9282	Fonds de réserve		3'800'866.69		4'320'006.64		
9282.00	Etudes et investissements futurs		2'847'408.94		2'961'186.49		
9282.06	Débiteurs douteux		88'607.00		118'303.00		
9282.09	Informatique		117'500.00		117'500.00		
9282.12	Maison de Commune - entretien		208'015.50		208'015.50		
9282.13	Aides individuelles		20'000.00		20'000.00		
9282.14	Travaux/routes		126'360.60		126'360.60		
9282.15	Plan de zones		11'053.45		11'053.45		
9282.16	Caserne SDIS du Haut-Lac		121'616.00		110'560.00		
9282.17	Provision pour péréquation directe, indirecte et police		260'305.20		647'027.60		
929	CAPITAL		2'777'353.29		2'308'806.52		
9290	Capital		2'777'353.29		2'308'806.52		
9290	Capital		2'777'353.29		2'308'806.52		

COMPTES PAR NATURE

Rubrique	Titre	Comptes 2023		Budget 2023		Comptes 2022	
		charges	revenus	charges	revenus	charges	revenus
3	CHARGES	5'028'073.87		4'640'400.00		5'326'544.60	
30	AUTORITES ET PERSONNEL	1'305'994.72		1'360'800.00		1'247'150.61	
300	Autorités et commissions	227'575.40		232'000.00		224'440.35	
301	Personnel admin. et d'exploit.	833'011.50		792'700.00		775'698.90	
303	Assurances sociales	81'146.85		79'000.00		75'123.45	
304	Caisse de pensions et prév.	97'693.75		118'400.00		98'160.40	
305	Assurances accidents, maladie	18'766.75		19'500.00		21'219.35	
306	Indemnisation et remboursement	13'592.40		13'600.00		8'438.70	
308	Personnel intérimaire	6'686.30		52'200.00		7'959.90	
309	Autres charges aut. et pers.	27'521.77		53'400.00		36'109.56	
31	BIENS, SERVICES, MARCHANDISES	987'860.30		1'030'500.00		772'016.34	
310	Imprimés et fournitures bureau	14'549.40		18'200.00		10'587.57	
311	Achats mobilier, matériel, etc	125'477.51		121'800.00		45'499.48	
312	Achats d'eau, d'énergie, comb.	193'506.34		220'000.00		177'583.14	
313	Autres fournit. et marchand.	7'051.05		13'000.00		7'567.45	
314	Entret. immeubles, routes, etc	327'412.97		296'700.00		160'105.63	
315	Entretien mobiliers, install.	58'839.99		54'100.00		92'905.13	
316	Loyers, fermages, redevances	39'481.45		39'900.00		43'995.15	
317	Réceptions et manifestations	28'293.05		33'900.00		28'052.24	
318	Honoraires, prestations serv.	162'296.13		194'800.00		174'441.71	
319	Impôts, taxes, cotisations	30'952.41		38'100.00		31'278.84	
32	INTERETS PASSIFS	25'009.87		32'500.00		26'239.05	
322	Intérêts dettes moyen, long T.	24'769.18		31'500.00		25'970.63	
329	Autres intérêts	240.69		1'000.00		268.42	

Rubrique	Titre	Comptes 2023		Budget 2023		Comptes 2022	
		charges	revenus	charges	revenus	charges	revenus
33	AMORTISSEMENTS	515'555.19		322'400.00		577'274.93	
330	Amort. patrimoine financier	55'336.21		25'000.00		68'602.48	
331	Amort. obligatoire patr. admn.	460'218.98		297'400.00		508'672.45	
35	REMBOURSEMENTS, PARTICIPATIONS	1'649'964.35		1'613'600.00		1'757'173.54	
351	Canton	882'991.72		883'800.00		984'510.75	
352	Communes et associations comm.	766'972.63		729'800.00		772'662.79	
36	AIDES ET SUBVENTIONS	227'417.80		251'900.00		219'091.89	
365	Aides, subventions inst. priv.	207'843.41		232'900.00		205'727.36	
366	Aides individuelles	19'574.39		19'000.00		13'364.53	
38	ATTRIBUTIONS FONDS FINANCEMENT	306'371.64		18'800.00		717'698.24	
380	Attrib. fonds résér., renouvel.	217'818.33		11'100.00		560'942.75	
381	Attrib. financements spéciaux	88'553.31		7'700.00		156'755.49	
39	IMPUTATIONS INTERNES	9'900.00		9'900.00		9'900.00	
390	Imputations internes	9'900.00		9'900.00		9'900.00	

Rubrique	Titre	Comptes 2023		Budget 2023		Comptes 2022	
		charges	revenus	charges	revenus	charges	revenus
4	REVENUS		5'496'620.64		4'456'400.00		5'670'519.75
40	IMPOTS		3'234'970.25		2'660'000.00		3'326'190.83
400	Impôts sur le revenu, fortune		2'554'072.85		2'230'000.00		2'512'812.15
401	Impôts sur le bénéfice net		301'078.70		90'000.00		357'319.70
402	Impôts foncier		293'899.60		280'000.00		287'918.60
404	Droits de mutation		54'608.40		50'000.00		136'161.15
405	Impôts successions, donations		13'156.30		500.00		
406	Impôts, taxes possess., dép.		10'331.00		9'500.00		12'214.00
409	Impôts récupérés ap. défal.		7'823.40				19'765.23
41	PATENTES, CONCESSIONS		136'966.00		130'000.00		138'397.70
410	Patentes		36'186.35		40'000.00		45'918.10
411	Concessions		100'779.65		90'000.00		92'479.60
42	REVENUS DU PATRIMOINE		303'330.84		286'000.00		311'536.17
422	Revenus capitaux du patrimoine		13'695.60		13'000.00		15'779.97
423	Revenus des immeubles patri.		122'515.75		121'000.00		122'141.55
425	Revenus prêts patr. administ.		41'328.26		35'000.00		45'955.15
427	Revenus immeubles patr. admin.		125'791.23		117'000.00		127'659.50
43	TAXES, EMOLUMENTS, PRODUITS		766'888.31		627'300.00		801'192.66
431	Emoluments		62'919.80		47'000.00		126'386.32
434	Taxes de raccordement et util.		397'201.47		345'700.00		379'530.65
435	Ventes et prestations service		206'601.75		175'400.00		192'924.04
436	Remboursements de tiers		91'797.52		49'200.00		97'061.65
437	Amendes		8'367.77		10'000.00		5'290.00
44	PARTS AUX RECETTES CANTONALES		19'536.00		20'100.00		167'204.25
441	Parts aux recettes cantonales		19'536.00		20'100.00		167'204.25

Rubrique	Titre	Comptes 2023		Budget 2023		Comptes 2022	
		charges	revenus	charges	revenus	charges	revenus
45	PARTICIPATION, REMB. COLL. PUB		492'479.27		449'900.00		452'543.19
451	Canton		46'784.37		9'700.00		32'168.15
452	Communes et associations comm.		445'694.90		440'200.00		420'375.04
46	AUTRES PARTICIPATIONS, SUB.		177'865.40		133'400.00		161'706.40
465	Particip., subvention de tiers		177'865.40		133'400.00		161'706.40
48	PRELEVEMENTS FONDS, FIN. SPEC.		354'684.57		139'800.00		301'848.55
480	Prélèvement fonds réserve		350'235.88		122'900.00		301'848.55
481	prélèvement financ. spéciaux		4'448.69		16'900.00		
49	IMPUTATIONS INTERNES		9'900.00		9'900.00		9'900.00
490	Imputations internes		9'900.00		9'900.00		9'900.00
	<i>Total charges</i>	5'028'073.87		4'640'400.00		5'326'544.60	
	<i>Total revenus</i>		5'496'620.64		4'456'400.00		5'670'519.75
	<i>Excédent charges</i>			184'000.00			
	<i>Excédent revenus</i>		468'546.77				343'975.15

COMPTES PAR ORDRE ADMINISTRATIF RESUME

Rubrique	Titre	Comptes 2023		Budget 2023		Comptes 2022	
		Charges	revenus	Charges	revenus	Charges	revenus
1	ADMINISTRATION GENERALE	922'847.84	92'453.70	977'400.00	55'900.00	915'956.14	152'964.77
10	Autorités	279'355.90	26'786.10	300'400.00	18'000.00	269'461.05	24'869.75
101	Conseil général	36'374.95		45'900.00		36'315.25	
102	Municipalité	242'980.95	26'786.10	254'500.00	18'000.00	233'145.80	24'869.75
11	Administration	632'657.32	60'786.60	667'000.00	32'900.00	625'130.04	121'381.02
16	Tourisme	10'834.62	4'881.00	10'000.00	5'000.00	21'365.05	6'714.00
2	FINANCES	402'345.60	3'498'903.87	143'200.00	2'862'500.00	829'310.80	3'749'378.97
20	Comptabilité gén, caisse, cont		479.65				26'606.00
21	Impôts	75'022.43	3'413'704.36	45'000.00	2'814'500.00	88'949.96	3'661'037.85
22	Service financier	120'560.84	55'023.86	98'200.00	48'000.00	190'474.09	61'735.12
23	Amortissements, réserves	206'762.33	29'696.00			549'886.75	
3	DOMAINES ET BATIMENTS	390'306.00	448'164.45	421'100.00	399'200.00	339'964.35	426'096.49
31	Terrain	158.74	48'775.75	1'500.00	46'900.00	71.30	47'986.55
32	Forêts et pâturages	29'223.21		50'700.00		39'050.59	800.00
35	Bâtiments communaux	360'924.05	399'388.70	368'900.00	352'300.00	300'842.46	377'309.94
350	Collège	70'780.96	96'777.90	62'600.00	85'100.00	61'987.95	86'531.00
351	Maison de Commune	107'647.61	72'797.80	117'100.00	73'100.00	74'095.06	73'147.00
352	Autres bâtiments	11'576.81	3'000.00	8'000.00	3'000.00	3'836.55	3'000.00
353	Le Lavoir	3'631.74	950.00	7'000.00	100.00	4'981.34	650.00
354	Abri PC	7'513.07		2'900.00		5'533.35	
355	Caserne service du feu	159'773.86	225'863.00	171'300.00	191'000.00	150'408.21	213'981.94

Rubrique	Titre	Comptes 2023		Budget 2023		Comptes 2022	
		Charges	revenus	Charges	revenus	Charges	revenus
4	TRAVAUX	1'038'575.65	766'354.62	833'300.00	514'100.00	972'680.20	710'212.09
43	Routes	532'866.34	327'020.36	365'300.00	133'400.00	524'284.51	331'390.55
44	Parcs, promenades, cimetières	68'193.16	17'387.00	92'200.00	15'000.00	53'758.65	5'918.00
45	Ordures ménagères	124'682.82	124'862.82	115'200.00	115'200.00	108'833.84	108'833.84
46	Réseaux d'égouts, d'épuration	273'891.29	273'891.29	248'800.00	248'800.00	264'069.70	264'069.70
47	Cours d'eau et digues	38'942.04	23'193.15	11'800.00	1'700.00	21'733.50	
5	INSTRUCTION PUBLIQUE ET CULTES	448'587.13		456'300.00		436'176.54	
50	Administration des écoles						
51	Enseignement primaire						
52	Enseignement secondaire	439'587.50		439'800.00		427'264.50	
53	Enseignement spécialisé						
54	Orientation professionnelle	800.30		900.00		761.90	
55	Formation professionnelle						
58	Temples et cultes	8'199.33		15'600.00		8'150.14	
6	POLICE	680'888.20	475'129.27	675'800.00	438'700.00	612'288.74	415'580.51
60	Administration	427.20		200.00		152.60	
61	Corps de police	104'213.92	8'367.77	150'900.00	20'000.00	107'934.95	5'290.00
62	Contrôle des habitants	63'563.38	14'574.80	66'300.00	15'000.00	61'438.29	16'738.00
63	Police sanitaire						
65	Défenses contre l'incendie	490'327.00	452'186.70	442'400.00	403'700.00	426'119.80	393'552.51
66	Protection civile	22'356.70		16'000.00		16'643.10	

Rubrique	Titre	Comptes 2023		Budget 2023		Comptes 2022	
		Charges	revenus	Charges	revenus	Charges	revenus
7	SECURITE SOCIALE	928'908.72		947'300.00		1'006'535.70	2'654.79
70	Service administratif						
72	Prévoyance sociale cantonale	733'825.51		729'900.00		817'094.59	2'654.79
73	Santé publique	195'083.21		217'400.00		189'441.11	
75	Office du travail						
8	SERVICES INDUSTRIELS	215'614.73	215'614.73	186'000.00	186'000.00	213'632.13	213'632.13
81	Service des eaux	215'614.73	215'614.73	186'000.00	186'000.00	213'632.13	213'632.13
	<i>Total Charges</i>	5'028'073.87		4'640'400.00		5'326'544.60	
	<i>Total revenus</i>		5'496'620.64		4'456'400.00		5'670'519.75
	<i>Excédent Charges</i>			184'000.00			
	<i>Excédent revenus</i>		468'546.77				343'975.15

RECAPITULATION DES INVESTISSEMENTS ET DU PATRIMOINE DE LA COMMUNE

N° compte	Libellé compte	Préavis No	Crédits accordés	Solde au 31.12.2022	Coût de la construction au 01.01.2022	Amortissement cumulé au 01.01.2023	Subvention cumulée au 01.01.2023	Solde Comptable au 01.01.2023	Subvention /Participation	Investissement / Dépenses 2023	Amortissement 2023 Obligatoire / supplémentaire	Solde au 31.12.2023	
INVESTISSEMENTS													
9'141.03	1 PartSAFLes Fourches EC/EU	P. 22/2006-2011	1'179'583.74	173'668.01	1'179'785.49	1'006'117.48	0.00	173'668.01	0.00	0.00	40'200.00	0.00	133'468.01
9'143.10	Caserne SDIS du Haut-Lac	P. 10/2011-2016	3'375'000.00	1'327'389.59	3'238'870.59	870'120.00	1'041'361.00	1'327'389.59	0.00	0.00	67'056.00	0.00	1'260'333.59
9'146.01	Achat véhicule	P. 30/2011-2016	199'314.20	19'939.50	199'395.45	179'455.95	0.00	19'939.50	0.00	0.00	19'939.50	0.00	0.00
9'141.16	Réaménagement de la RC726	p. 12/2016-2021	530'000.00	221'531.33	518'464.65	296'933.32	0.00	221'531.33	0.00	0.00	14'769.00	206'762.33	0.00
			30'000.00	0.00	7'087.12	7'087.12	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
9'141.21	Modification des conteneurs de type "mokok	P. 31/2016-2021	53'000.00	28'862.10	41'231.55	12'369.45	0.00	28'862.10	0.00	0.00	4'123.15	0.00	24'738.95
9'143.16	Maison de commune: rénovation de l'enveloppe et de deux appts	P. 21/2016-2021	939'000.00	754'643.37	912'603.37	93'900.00	64'060.00	754'643.37	0.00	0.00	31'300.00	0.00	723'343.37
9'141.22	Modération de trafic à la route du Village	P. 47/2016-2021	260'000.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
			1'295'000.00	931'100.89	982'900.89	51'800.00	0.00	931'100.89	0.00	199'543.19	51'800.00	0.00	1'078'844.08
			225'000.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
9'143.23	Rénovation jardin d'enfants "petit parc" 2ème partie	P. 44/2016-2021	174'800.00	140'175.05	174'713.05	34'538.00	0.00	140'175.05	0.00	0.00	17'269.00	0.00	122'906.05
9'143.18	Installation d'une centrale photovoltaïque sur le toit du collège	P. 05/2021-2026	70'000.00	26'430.95	26'430.95	0.00	0.00	26'430.95	9'280.00	26'732.75	7'000.00	0.00	36'883.70
9'141.23	Travaux de finalisation du plan d'affectation communal (PACom)	P.10/2021-2026	80'000.00	26'490.90	26'490.90	0.00	0.00	26'490.90	0.00	10'683.80	0.00	0.00	37'174.70
9'141.24	Réfection d'un collecteur d'eaux usées, mise en place d'une station de pompage sur la parcelle 222 et	P.11/2021-2026	115'000.00	7'000.00	7'000.00	0.00	0.00	7'000.00	0.00	0.00	0.00	0.00	7'000.00
9'143.22	Crédit d'étude pour la réalisation d'une déchetterie et d'un bâtiment pour le service de voirie	P.18/2021-2026	62'200.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	12'199.50	0.00	0.00	12'199.50
Totaux investissements				3'657'231.69	7'314'974.01	2'552'321.32	1'105'421.00	3'657'231.69	9'280.00	249'159.24	253'456.65	206'762.33	3'436'891.95
PATRIMOINE													
9'143.01	Immeuble patrimoine administratif			1.00				1.00				1.00	
9'145.00	Fôrets			218'100.00				218'100.00				218'100.00	
9'146.00	Mobilier			1.00				1.00				1.00	
Totaux Patrimoine				218'102.00				218'102.00				218'102.00	
Totaux des investissements et patrimoine administratif				3'875'333.69	7'314'974.01	2'552'321.32	1'105'421.00	3'875'333.69	9'280.00	249'159.24	253'456.65	206'762.33	3'654'993.95

DETERMINATION DE LA MARGE D'AUTOFINANCEMENT

Class. nature	Opérations	Désignation	Résultat commune 2023
4	+	Total des produits	5'496'620.64
3	-	Total des charges	5'028'073.87
	=	SOLDE DE FONCTIONNMENT	468'546.77
48	-	Prélèvements sur les réserves (sans les domaines autofinancés)	354'684.57
49	-	Imputations internes (produits)	9'900.00
424/330-	-/+	Gains comptables / Moins-values comptables	55'336.21
332	+	Amortissements supplémentaires	-
333	+	Amortissements du découvert	-
38	+	Attributions aux réserves (sans les domaines autofinancés)	217'818.33
39	+	Imputations internes (charges)	9'900.00
	=	SOLDE DE FONCTIONNEMENT EPURE	276'344.32
330	+	Amortissements du patrimoine financier	55'336.21
331	+	Amortissements du patrimoine administratif	460'218.98
481	-	Prélèvements sur les réserves affectées (domaines autofinancés)	-
381	+	Attributions aux réserves affectées (domaines autofinancés)	88'553.31
	=	CASH FLOW DE FONCTIONNMENT	880'452.82

	<u>Comptes 2023</u>
	CHF
<u>TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT</u>	5'496'620.64
A déduire :	
- prélèvement sur fonds de réserve	-350'235.88
- gains comptable	-4'448.69
- imputations internes	-9'900.00
	<u>5'132'036.07</u>
<u>RECETTES DE FONCTIONNEMENT NETTES</u>	5'132'036.07
<u>TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT</u>	5'028'073.87
A déduire :	
- amortissements comptables	-460'218.98
- attributions aux fonds de réserve	-306'371.64
- imputations internes	-9'900.00
	<u>4'251'583.25</u>
<u>EXCEDENT DE RECETTES /DEPENSES</u>	
<u>DE FONCTIONNEMENT</u>	880'452.82
(marge d'autofinancement brute)	
Remboursement de dettes	85'000.00
	<u>965'452.82</u>
<u>MARGE D'AUTOFINANCEMENT NETTE</u>	965'452.82
Capacité d'autofinancement :	
marge d'autofinancement X 100	<u>17.16%</u>
recettes de fonctionnement nettes	



COMMUNE DE RENNAZ

RAPPORT AU CONSEIL GENERAL

Sur l'examen succinct des comptes communaux

Exercice 2023

Aigle, le 26 avril 2024

Rapport sur l'examen succinct des comptes communaux

Au conseil général de la

Commune de Rennaz

Conformément au mandat qui nous a été confié, nous avons procédé à un examen succinct des comptes communaux de la **Commune de Rennaz**, comprenant le bilan, le compte de fonctionnement, le tableau des investissements et le rappel des ententes intercommunales pour l'exercice arrêté au 31 décembre 2023.

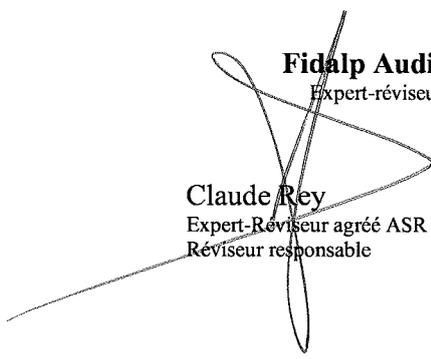
Ces comptes communaux relèvent de la responsabilité de la Municipalité de la Commune de Rennaz alors que notre responsabilité consiste à émettre un rapport sur ces comptes communaux sur la base de notre examen succinct.

Nous avons effectué notre examen succinct selon la Norme d'audit suisse 910 *Review (examen succinct) d'états financiers*. Cette norme requiert que l'examen succinct soit planifié et réalisé en vue d'obtenir une assurance modérée que les comptes communaux ne comportent pas d'anomalie significative. Un examen succinct comporte essentiellement des entretiens avec le personnel de la commune et des procédures analytiques appliqués aux données financières. Il fournit donc un niveau d'assurance moins élevé qu'un audit. Nous avons effectué une review et non un audit et, en conséquence, nous n'exprimons donc pas d'opinion d'audit.

Sur la base de notre examen succinct, nous n'avons pas relevé de faits qui nous laissent à penser que les comptes communaux ne sont pas conformes à la loi sur les communes du 28 février 1956 et au règlement cantonal sur la comptabilité des communes du 14 décembre 1979.

Fidalp Audit & Consultancy SA

Expert-réviseur agréé ASR N°501588


Claude Rey

Expert-Réviseur agréé ASR
Réviseur responsable


Alexandre Monnay

Expert-Réviseur agréé ASR

Aigle, le 26 avril 2024

COMMUNE DE RENNAZ

TABLEAU DES CHARGES ET DES REVENUS 2023

	Comptes 2023		Budget 2023		Comptes 2022	
	Charges fr.	Revenus fr.	Charges fr.	Revenus fr.	Charges fr.	Revenus fr.
Administration générale	922 847.84	92 453.70	977 400.00	55 900.00	915 956.14	152 964.77
Finances	402 345.60	3 498 903.87	143 200.00	2 862 500.00	829 310.80	3 749 378.97
Domaine et bâtiments	390 306.00	448 164.45	421 100.00	399 200.00	339 964.35	426 096.49
Travaux	1 038 575.65	766 354.62	833 300.00	514 100.00	972 680.20	710 212.09
Instruction publique, cultes	448 587.13	-	456 300.00	-	436 176.54	-
Police	680 888.20	475 129.27	675 800.00	438 700.00	612 288.74	415 580.51
Sécurité sociale	928 908.72	-	947 300.00	-	1 006 535.70	2 654.79
Services industriels	215 614.73	215 614.73	186 000.00	186 000.00	213 632.13	213 632.13
	5 028 073.87	5 496 620.64	4 640 400.00	4 456 400.00	5 326 544.60	5 670 519.75
Excédent de charges				184 000.00		
Excédent de produits	468 546.77				343 975.15	
	5 496 620.64	5 496 620.64	4 640 400.00	4 640 400.00	5 670 519.75	5 670 519.75

BILAN AU 31 DECEMBRE 2023

ACTIF	fr.	31 décembre 2022 (pour comparaison) fr.
<u>Disponible</u>	2 604 708.76	2 463 781.40
Caisse	4 477.90	4 649.90
Comptes PostFinance	1 551 796.47	1 285 400.82
BCV compte courant 812.22.20	899 727.38	1 025 009.67
BCV compte courant T5249.69.41	148 707.01	148 721.01
<u>Débiteurs et comptes courants</u>	1 380 041.46	1 427 913.17
Débiteurs	543 573.28	548 619.17
Débiteurs impôts	594 583.42	683 388.67
Débiteurs transitoires	52 343.41	34 113.46
Débiteurs épuration décomptes	171 699.55	148 924.65
TVA à récupérer	17 841.80	12 867.22
<u>Placements du patrimoine financier</u>	1 853 116.39	1 865 935.89
Titres et papiers-valeurs	55 551.00	55 551.00
LD BR no 400.01.01	44 170.68	43 783.97
BCV CO Plac. No 0927.04.28	154 055.30	154 069.30
BCV CO Plac. No 910.51.54 service des eaux	366 872.35	366 886.35
BCV CO Plac. No 5133.64.56 épuration	224 963.05	224 977.05
BCV CO Plac. No 0096.88.35 fête au village	704.01	13 868.22
Terrains & Bâtiments	1 006 800.00	1 006 800.00
<u>Actifs de régularisation</u>	147 274.65	27 156.75
<u>Investissements du patrimoine administratif</u>	3 654 993.95	3 875 333.69
Ouvrages de génie civil	1 281 225.74	1 388 653.23
Bâtiments et constructions	2 155 666.21	2 248 638.96
Immeuble patrimoine administratif	1.00	1.00
Forêts	218 100.00	218 100.00
Mobilier	1.00	1.00
Véhicules communaux	-	19 939.50
<u>Avances aux financements spéciaux</u>	41 444.95	62 354.98
TOTAL DE L'ACTIF	9 681 580.16	9 722 475.88

BILAN AU 31 DECEMBRE 2023

PASSIF	fr.	31 décembre 2022 (pour comparaison) fr.
<u>Engagements courants</u>	669 443.78	676 240.56
Créanciers et autres dettes	669 443.78	676 240.56
<u>Emprunts</u>	1 550 000.00	1 635 000.00
BCV ATF 5294.79.98 à 1.8% (caserne)	450 000.00	505 000.00
BCV ATF 5339.49.24 à 0.65% (caserne)	200 000.00	230 000.00
Postfinance, inv. Maison de commune	900 000.00	900 000.00
<u>Passifs de régularisation</u>	69 588.15	31 288.50
<u>Fonds de réserve et provisions</u>	4 615 194.94	5 071 140.30
Fonds de réserve recettes affectées - Service des Eaux	653 771.83	586 128.55
Fonds de réserve recettes affectées - Epuration	160 556.42	165 005.11
Fonds de réserve Etudes et investissements futurs	2 847 408.94	2 961 186.49
Fonds de réserve Débiteurs douteux	88 607.00	118 303.00
Fonds de réserve Informatique	117 500.00	117 500.00
Fonds de réserve Maison de Commune entretien	208 015.50	208 015.50
Fonds de réserve Aides individuelles	20 000.00	20 000.00
Fonds de réserve Travaux/Routes	126 360.60	126 360.60
Fonds de réserve Plan de zones	11 053.45	11 053.45
Fonds de réserve Caserne SDIS du Haut-Lac	121 616.00	110 560.00
Fonds de réserve pour péréquation	260 305.20	647 027.60
<u>Fonds Propres</u>	2 777 353.29	2 308 806.52
Capital	2 308 806.52	1 964 831.37
Bénéfice / (Perte) de l'exercice	468 546.77	343 975.15
TOTAL DU PASSIF	9 681 580.16	9 722 475.88

ANNEXE

	<u>fr.</u>	<u>31 décembre 2022 (pour comparaison) fr.</u>
<u>ENGAGEMENTS HORS BILAN</u>		
<u>Cautionnements et engagements de la Commune</u>		
EPUDEHL, cautionnement emprunt Nouvelle station épuration Cautionnement initial des 5 communes : CHF 625'000; au 31.12.23 CHF 585'000	51 012.00	55 040.00
ASPIHL, cautionnement emprunt Cautionnement initial des 5 communes : CHF 1'600'000; au 31.12.23 CHF 1'500'000	128 700.00	142 080.00
<u>Total des cautionnements</u>	179 712.00	197 120.00
<u>Cédules hypothécaires grevant des parcelles propriété de la Commune</u>		
Néant	-	-
<u>Total des cédules libres de gages</u>		
Néant	-	-

ANNEXE (suite)**Récapitulation des Associations de commune et Ententes intercommunales**

Association de Communes, Ententes	Forme juridique	Réviseur
ARASAPE - Association régionale d'action sociale pour le district d'Aigle et le Pays d'Enhaut	Association intercommunale	Fidinter SA Lausanne
Protection civile ORPCI	Association intercommunale	Hervest Fiduciaire SA
SDIS du Haut-Lac	Entente intercommunale	Fidalp Audit & Consultancy SA Aigle
EPUDEHL	Association intercommunale	Multifiduciaire Léman SA Montreux
ASPIHL - Association scolaire et parascolaire intercommunale du Haut-Lac	Association intercommunale	Multifiduciaire Léman SA Montreux



RECAPITULATION DES INVESTISSEMENTS ET DU PATRIMOINE DE LA COMMUNE

84

N° compte	cpt de charge	cpt amort	amort et réserves	compte réserve	Libellé compte	Préavis No	Crédits accordés	Solde au 31.12.2022	Coût de la construction au 01.01.2022	Amortissement cumulé au 01.01.2023	Subvention cumulée au 01.01.2023	Solde Comptable au 01.01.2023	Subvention /Participation	Investissement / Dépenses 2023	Amortissement 2023 Obligatoire / supplémentaire	Solde au 31.12.2023					
INVESTISSEMENTS																					
9 141.03	1	46	46.331	681	PartSAF Les Fourches EC/EU	P. 22/2006-2011	1 179 583.74	173 668.01	1 179 785.49	1 006 117.48	0.00	173 668.01	0.00	0.00	40 200.00	133 468.01					
9 143.10		355	355.331	681	Caserne SDIS du Haut-Lac	P. 10/2011-2016	3 375 000.00	1 327 389.59	3 238 870.59	870 120.00	1 041 361.00	1 327 389.59	0.00	0.00	67 056.00	1 260 333.59					
9 146.01		43	43.331	681	9282.00 Achat véhicule	P. 30/2011-2016	199 314.20	19 939.50	199 395.45	179 455.95	0.00	19 939.50	0.00	0.00	19 939.50	0.00					
9 141.16		43	43.331.2	681	9282.00 Réaménagement de la RC726	p. 12/2016-2021	530 000.00	221 531.33	518 464.65	296 933.32	0.00	221 531.33	0.00	0.00	14 769.00	206 762.33					
								30 000.00	0.00	7 087.12	7 087.12	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00				
9 141.21		45	45.331	681	Modification des conteneurs de type "molok	P. 31/2016-2021	53 000.00	28 862.10	41 231.55	12 369.45	0.00	28 862.10	0.00	0.00	4 123.15	24 738.95					
9 143.16		351	351.331	689	9282.00 Maison de commune: rénovation de l'enveloppe et de deux appts	P. 21/2016-2021	939 000.00	754 643.37	912 603.37	93 900.00	64 060.00	754 643.37	0.00	0.00	31 300.00	723 343.37					
9 141.22		81	81.331	681	9280.5	P. 47/2016-2021	260 000.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00					
							43	43.331.3	681	9282.0	1 295 000.00	931 100.89	982 900.89	51 800.00	0.00	931 100.89	0.00	199 543.19	51 800.00	0.00	1 078 844.08
							46	46.331	681	9280.6	225 000.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
9 143.23		44	44.331	681	9282.00 Rénovation jardin d'enfants "petit parc" 2ème partie	P. 44/2016-2021	174 800.00	140 175.05	174 713.05	34 538.00	0.00	140 175.05	0.00	0.00	17 269.00	122 906.05					
9 143.18		350	350.311	681.00	9282.00 Installation d'une centrale photovoltaïque sur le toit du collège	P. 05/2021-2026	70 000.00	26 430.95	26 430.95	0.00	0.00	26 430.95	9 280.00	26 732.75	7 000.00	36 883.70					
9 141.23		11	11.311	681.00	9282.00 Travaux de finalisation du plan d'affectation communal (PACom)	P.10/2021-2026	80 000.00	26 490.90	26 490.90	0.00	0.00	26 490.90	0.00	10 683.80	0.00	37 174.70					
9 141.24		46	46.331	681	9280.6 Réfection d'un collecteur d'eaux usées, mise en place d'une station de pompage sur la parcelle 222 et modification de la	P.11/2021-2026	115 000.00	7 000.00	7 000.00	0.00	0.00	7 000.00	0.00	0.00	0.00	7 000.00					
9 143.22		11.000	11.311	681	9282.00 Crédit d'étude pour la réalisation d'une déchetterie et d'un bâtiment pour le service de voirie	P.18/2021-2026	62 200.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	12 199.50	0.00	12 199.50					
									0.00	0.00						0.00					
									0.00	0.00						0.00					
									0.00	0.00						0.00					
Totaux investissements								3 657 231.69	7 314 974.01	2 552 321.32	1 105 421.00	3 657 231.69	9 280.00	249 159.24	253 456.65	206 762.33	3 436 891.95				
PATRIMOINE																					
9 143.01					Immeuble patrimoine administratif			1.00				1.00				1.00					
9 145.00					Fôrets			218 100.00				218 100.00				218 100.00					
9 146.00					Mobilier			1.00				1.00				1.00					
												-									
Totaux Patrimoine								218 102.00				218 102.00					218 102.00				
Totaux des investissements et patrimoine administratif								3 875 333.69	7 314 974.01	2 552 321.32	1 105 421.00	3 875 333.69	9 280.00	249 159.24	253 456.65	206 762.33	3 654 993.95				

